

3 Eléments sur les dispositifs et conditions de mise en œuvre de l'action

3.1 Organisation interne

Cette partie du rapport permet d'évaluer l'efficacité du Parc

- au regard des moyens humains mobilisés par rapport aux résultats obtenus
- sa capacité à manager et faire évoluer son équipe technique

Elle permet aussi de mesurer l'efficacité organisationnelle et la capacité du Parc à faire aboutir les projets : quelle est la capacité du Parc à adapter ses moyens et dispositifs aux objectifs qu'il doit atteindre (moyens humains, organisation et partenariat) ?

3.1.1 Les moyens humains

3.1.1.1 Evolution de l'équipe du Parc sur la période 1999-2007 : les statuts

L'effectif de l'équipe technique du Parc est passé globalement de 20 à 26 Equivalents Temps Plein¹⁸⁰ (ETP) entre 1999 et 2006, et 27 ETP en 2007.

En dépit de cet essor, la **taille de l'équipe technique reste modeste¹⁸¹ pour un Parc naturel régional de cette ancienneté, qui aborde généralement des missions très diversifiées**. Rapporté au nombre limité des 21 communes adhérentes, l'effectif apparaît toutefois conséquent.

L'augmentation de l'effectif de 5,9 ETP a été favorisée par le recours au dispositif "emplois jeunes", qui a permis au Parc de recruter 8 personnes supplémentaires. La répartition de ces nouveaux postes en fonction des différentes missions opérationnelles est précisée plus loin.

Comme souvent dans les Parcs naturels régionaux, la composition de l'équipe est caractérisée par la diversité des statuts.

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse dispose d'un noyau stable de personnel mis à disposition par la Région Ile de France. Ces postes recouvrent notamment les fonctions de direction et la responsabilité de la gestion administrative¹⁸². Les mises à disposition concernent également des missions fondamentales du Parc¹⁸³.

Si le rattachement statutaire du directeur à la Région peut apparaître comme une contrainte, au regard des prérogatives du Président, cette formule de mise à disposition présente par ailleurs un certain nombre d'avantages pour le Parc :

¹⁸⁰ Un équivalent temps plein représente le travail d'un « agent » à temps plein sur une année soit entre 200 et 208 jours.

¹⁸¹ En moyenne, un Parc compte 31 agents.

¹⁸² Poste de directeur, poste d'assistance de direction et poste de responsable administratif.

¹⁸³ Chargé de mission aménagement rural, chargé de mission architecture

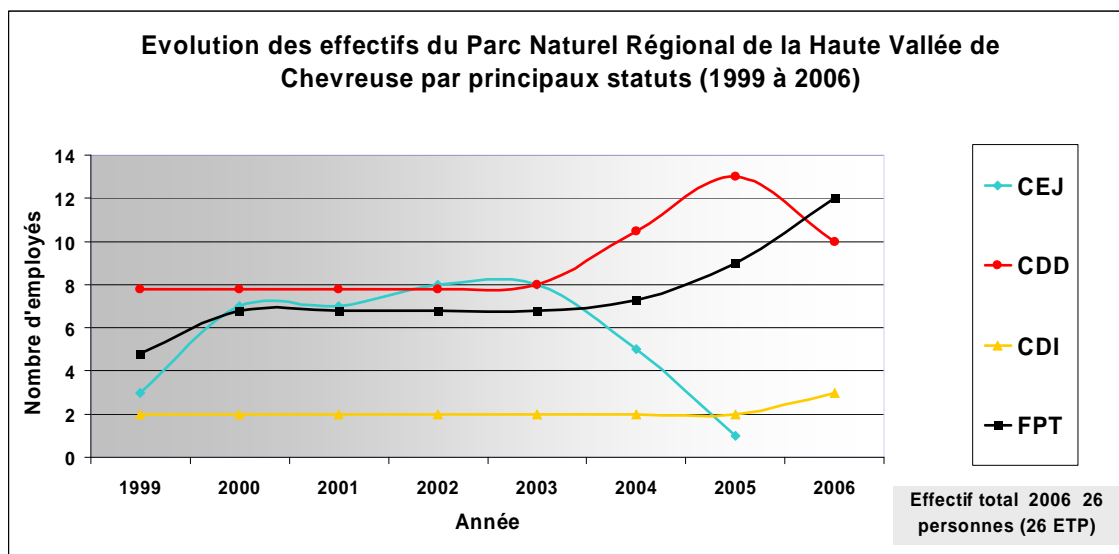
- Elle permet de recourir à du personnel expérimenté, en offrant des perspectives de carrière plus larges que celle du seul syndicat mixte ;
- Elle affranchit le Parc des critères de limitation du nombre de postes d'ingénieur en chef en fonction de la taille modeste de la collectivité ;
- Elle garantit la mobilité par la possibilité offerte aux agents de réintégrer leur collectivité d'origine au terme de leur mise à disposition ;
- Elle concourt à l'équilibre de la pyramide des âges de l'équipe technique, les recrutements de chargés de missions privilégiant souvent les jeunes, en particulier sur les compétences techniques nouvelles (SIG ...).

En outre, ce dispositif partenarial est sensé prévenir les risques potentiels de conflit entre le Parc et la Région. Enfin, le fait que les responsables administratifs et financiers émanent de la Région, permet d'harmoniser plus facilement ses dispositifs contractuels entre les différents Parcs d'Ile de France, voire de convenir de modalités identiques de suivi, même si cette faculté n'a pas été utilisée jusqu'ici.

Hormis le noyau des personnes mises à disposition, l'équipe technique du Parc était essentiellement constituée en 1999 d'agents contractuels en contrat à durée déterminée (CDD).

Cela répondait à la volonté politique des élus du Parc de conserver le maximum de souplesse. Cette orientation a évolué avec la loi de mise en conformité avec le droit communautaire du travail en 2005, limitant les possibilités de renouvellement de CDD, au profit du CDI. Plutôt que de transformer le contrat des agents qui avaient effectué plus de 6 ans en CDD au syndicat mixte en un CDI qui aurait été strictement attaché à la structure, les élus ont privilégié les intégrations dans la fonction publique territoriale. 3 agents ont ainsi bénéficié d'une intégration au titre de la loi Sapin. 3 agents ont été intégrés à la faveur de la réforme de la catégorie C.

Graphique n°2 : évolution des effectifs du Parc sur la période 1999-2006 par principaux statuts



Les agents contractuels récents sont donc incités à préparer les concours de la fonction publique territoriale pour intégrer un cadre d'emploi en rapport avec leur mission.

La période de mise en œuvre de la Charte coïncide avec la fin de l'affectation d'objecteurs de conscience en 1999 et la fin des contrats aidés de type Contrat emplois solidarité (CES) ou Contrat emploi consolidé (CEC) également en 1999.

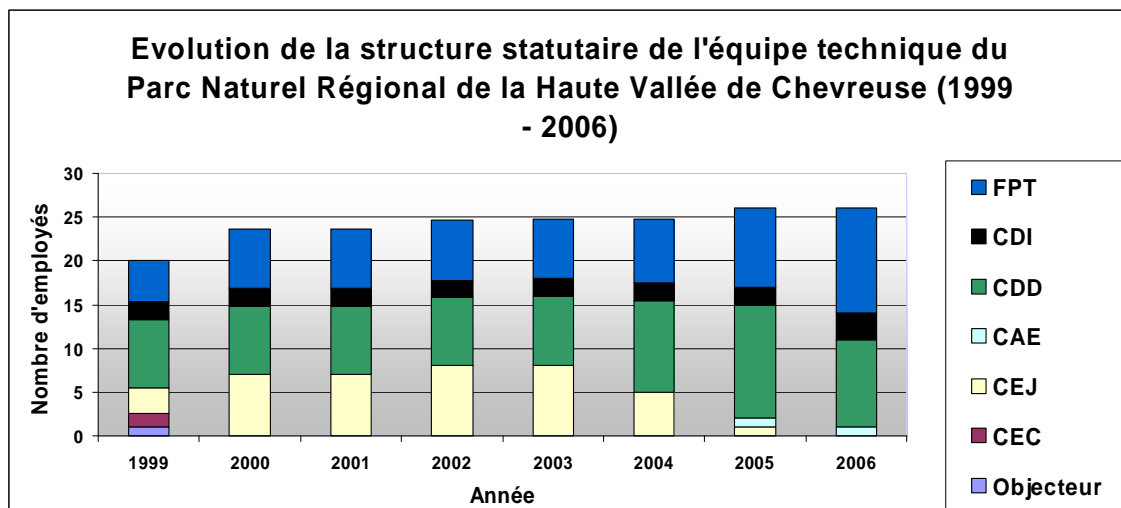
De 2000 à 2004, le Parc a eu abondamment recours aux «contrats emplois jeunes" (CEJ) qui ont représenté jusqu'au tiers de l'effectif de l'équipe technique avec 8 postes. La fin progressive du dispositif emploi jeune à

partir de 2003 et la perte d'effectif CEJ qui s'ensuit est compensée par la pérennisation de certains de ces CEJ en CDD et / ou en agent de la fonction publique territoriale. 6 des 8 postes ont ainsi été pérennisés, ce que le graphique n°2 illustre bien.

Un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) a été signé en 2005 pour conforter la mission économique.

La structure de l'équipe, très majoritairement contractuelle en 1999, a donc radicalement changé sur la période de mise en œuvre de la charte, avec un quasi équilibre début 2007 entre contractuels et titulaires.

Graphique n°1 : évolution de la structure statutaire de l'équipe du Parc sur la période 1999 - 2006



Pour la première fois depuis 1999, l'équipe du Parc compte en 2007 une part plus importante de personnels à statut pérenne que sur des statuts précaires.

3.1.1.2 Evolution de l'équipe du Parc sur la période 1999-2007 : l'affectation aux missions

Sur la période 1999-2006, les services fonctionnels du Parc ont peu évolué (+1,2 ETP)¹⁸⁴. Les missions opérationnelles ont évolué de façons différenciées en fonction des objectifs à atteindre d'une part et des moyens mobilisables d'autre part.

Nature environnement (+1): en intégrant successivement un objecteur de conscience et un emploi jeune, cette mission a maintenu ses effectifs à 4 personnes jusqu'en 2004. L'opportunité de recrutement sur le dispositif emploi jeune a permis d'engager un travail suivi sur les zones humides et les mares et d'effectuer en interne les inventaires, le suivi des milieux et l'élaboration de plans de gestion, pour lesquels le Parc recourait auparavant à des bureaux d'étude.

Un nouveau poste de technicien rivières a pu être créé grâce à la signature du contrat cadre pluriannuel 2004-2006 entre le Parc, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Région Île de France sur la cellule d'animation des « Contrats de bassin de la Haute Yvette et de la Rémarde Amont ». Le pôle environnement enregistre donc une légère augmentation d'effectif sur la période 1999-2006 et se renforce en passant de 4 à

¹⁸⁴ Création d'un poste de secrétariat à mi-temps (2005) et passage à temps plein d'un temps partiel administratif (2005).

5 personnes. Le fait que le dernier poste crée soit un poste de technicien rivières est emblématique de la volonté affichée par le Parc en 1999 de renforcer son action dans le domaine de l'eau¹⁸⁵.

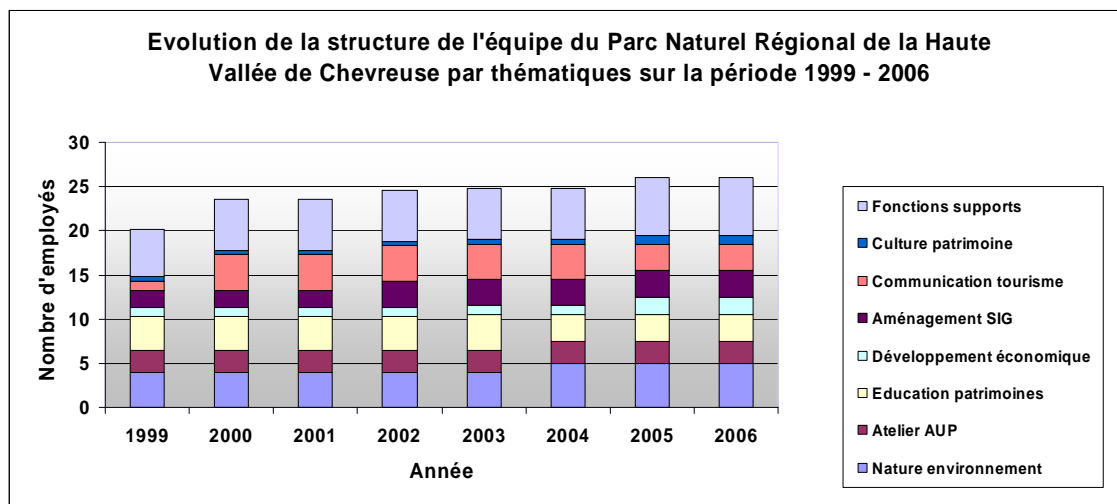
Atelier Architecture Urbanisme et Paysage (0) : cette mission est composée sur toute la durée du bilan d'un architecte, d'un architecte/urbaniste et d'un paysagiste à mi-temps¹⁸⁶.

Dans sa Charte de 1999 le PNRHVC se fixait clairement l'objectif de créer l'Atelier d'Architecture et d'Urbanisme du Parc. Cet « outil » a vu le jour dès 1999 sous la dénomination « d'Atelier Architecture, Urbanisme et Paysage ». Son effectif est resté inchangé et son action a pris une dimension importante sur la période 1999-2006, réalisant des actions d'ampleur (notamment OPAH intercommunale).

Ce pôle remplit des missions fortement stratégiques pour un Parc situé en Région Ile-de-France et pour lequel les enjeux de préservation des vocations des espaces naturels et de maîtrise de la pression urbaine et de densification du bâti sont essentiels. A noter cependant que le poste de chargé de mission paysage est inoccupé depuis 2 ans.

Education aux patrimoines (+2,2) : composée en 1998 d'un seul animateur (0,8 ETP), cette mission s'est largement développée, notamment grâce au dispositif emploi-jeunes jusqu'en 2003. En 2004, l'un de ces postes n'a pas été pérennisé et l'effectif de cette mission a été ramené à 3 personnes. Profitant de ces recrutements, le pôle éducation aux patrimoines semble avoir réussi à allier interventions de terrain et gestion de l'évolution de l'offre éducative. Cette situation risque cependant d'évoluer avec l'élargissement probable du périmètre du Parc et la hausse de la demande en animations. Il sera alors plus difficile à la mission de gérer à la fois l'exécution (prestations de terrain) et la stratégie (diversification et innovation en matière d'offre éducative).

Graphique n°3 : évolution de la structure de l'équipe du Parc sur la période 1999- 2006



Développement économique (+1) : restée longtemps composée du seul chargé de mission, ce pôle a intégré une personne en contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) depuis 2005.

Le développement économique est apparu dans la Charte de 1999, c'était à cette époque un domaine d'intervention nouveau sur lequel le Parc devait faire ses preuves. Au vu des éléments que nous apporte l'étude de l'activité du Parc sur la période, le travail réalisé dans ce secteur est très intéressant. Des actions d'ampleur ont été menées (ORAC), des liens avec les acteurs socioprofessionnels locaux créés (artisans

¹⁸⁵ Cette implication accrue par ailleurs nécessaire ne doit cependant pas se faire au détriment de l'intervention du Parc sur le volet faune / flore de son action environnementale.

¹⁸⁶ Le poste de paysagiste n'est plus occupé depuis 2 ans, le chargé de mission étant indisponible.

d'art), des innovations apportées (bourse aux locaux). Il semblerait donc que le Parc ait progressé rapidement dans ce domaine. L'arrivée d'une personne supplémentaire illustre bien sa volonté d'y confirmer et d'y renforcer son investissement. Ici aussi l'intégration de nouvelles communes dans le périmètre devrait modifier la donne et demandera à la mission de développement local un travail plus important en matière de coordination et de mise en cohérence des actions de développement économique.

Aménagement / SIG (+2): jusqu'en 2001, cette mission comprenait un chargé de mission aménagement rural et un agent technique. Depuis 2002, grâce au dispositif emploi jeunes et à un partenariat avec GDF, un technicien chemins, chargé de la randonnée a pu être recruté.

L'intervention et la compétence de ce pôle en matière de recherche, création, équipements, entretien, ... des sentiers et chemins pédestres et de randonnée ressort nettement comme l'un des points forts du Parc sur la période 1999-2006. Il semblerait néanmoins qu'il soit moins bien structuré en matière de compétences spécifiques sur les missions de renseignement, gestion / valorisation des données de suivi de l'action du Parc. Une mission de développement du SIG du Parc a cependant été confiée en 2007 à un géomaticien¹⁸⁷.

Communication tourisme (+2) : initialement composée du chargé de communication, cette mission a également eu recours à 3 postes emplois jeunes pour développer des objectifs d'accueil et de tourisme. En 2005, l'un de ces postes a été supprimé, ramenant à 3 l'effectif de ce pôle.

C'est le pôle qui a connu la plus forte progression depuis 1999. On peut ici reconnaître la volonté que le Parc affichait dans sa seconde Charte, notamment en regard d'un déficit de notoriété, de renforcer son effort en terme de promotion / communication mais surtout la prise de conscience par l'ensemble de ses acteurs des potentiels touristiques de son territoire lors de la démarche de révision de la Charte.

Par ailleurs, en termes de cohérence et de recherche d'efficacité, l'établissement d'un lien structurel entre les missions de communication et de développement touristique au sein du Parc est une idée intéressante et qui, au regard du nombre d'éditions touristiques réalisées sur la période semble avoir porté ses fruits.

Culture / patrimoine (création) : auparavant intégrée au travail du chargé de mission paysage pour 50% de son temps, la mission culture / patrimoine est la dernière née des missions du PNRHVC. C'est le recrutement d'un chargé de mission spécifique en 2004 (d'abord à mi temps puis à temps plein) qui a permis d'identifier clairement cette nouvelle mission.

Ce champ d'intervention n'est cependant pas nouveau pour le Parc, loin s'en faut, puisque l'un de ses principaux axes de travail repose sur l'association entre le tourisme nature et le tourisme culture. De nombreuses opérations, alliant à la fois ces deux approches avaient été mis en place avant la création de cette mission. La création de ce nouveau pôle vient cependant confirmer la volonté du Parc de proposer une offre culturelle à l'échelle locale

3.1.1.3 Evolution des modes de recrutement et de la gestion des ressources humaines

La philosophie de la gestion des moyens humains du Parc a changé au cours de la période de mise en œuvre de la Charte.

Le recours massif au dispositif emplois jeunes est apparu comme un moyen de combler l'écart entre l'effectif réduit de l'équipe de 1999 et les ambitions affichées par la nouvelle charte. Les rotations rapides constatées dans l'occupation des postes sur le dispositif emplois jeunes ont mis en évidence les limites d'efficacité pour le Parc :

¹⁸⁷ Sous portage salarial.

- La recherche dès 2003 des moyens de pérenniser ces nouveaux postes s'est manifestée par un travail sur les statuts du personnel et sur les pistes d'intégration dans la fonction publique territoriale (chaque dossier étant traité au cas par cas) ;
- La définition de fiches de postes, la mise en place d'entretiens d'évaluation annuels et l'instauration d'un régime indemnitaire par délibération du 14 octobre 2003. Ce régime comporte une part variable attribuée au mérite (voir encadré).
- La mise en place d'un système de représentation du personnel pour répondre à une demande croissante d'information sur le fonctionnement de la structure ;
- La mise en place avec la Fédération des Parcs naturels de France d'un livret d'accueil et de la formation « Intégrer les Parcs » destinée aux nouveaux agents ;
- Des mesures d'une politique sociale sont aussi en cours de mise en place (projet de chèque déjeuner...)

Le niveau d'exigence est de plus en plus élevé lors des recrutements, avec la recherche de personnes reconnues pour leurs compétences et dotées d'une solide expérience.

Dans le contexte particulier de la Haute Vallée de Chevreuse, où le **coût du logement est particulièrement élevé, et compte tenu de la concurrence de collectivités urbaines proposant des régimes indemnitaires attractifs**, la mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines est apparue comme une nécessité pour fidéliser du personnel de qualité.

LE REGIME INDEMNITAIRE AU MERITE

L'originalité du **régime indemnitaire** mis en place par le syndicat mixte du PNR de la Haute-vallée de Chevreuse est qu'il comporte une **rémunération au mérite**.

L'enveloppe réservée au régime indemnitaire concerne 1/12^e de la masse salariale brute. Elle est composée pour 70% d'une part fixe répartie de façon classique en fonction de la grille indiciaire et pour 30% d'une part variable attribuée au mérite.

Les critères d'attribution ont été définis avec l'appui méthodologique du Centre de Gestion de la Grande Couronne. La grille d'appréciation utilisée lors de l'évaluation annuelle porte à la fois sur :

- Les **APTITUDES GENERALES** (sens du service public ; connaissances professionnelles ; compétences spécifiques au poste ; réactivité ; sens des responsabilités) ;
- L'**EFFICACITE** (capacité à s'organiser ; qualité du travail ; respect des délais ; sens de l'initiative et de la prise de décision ; motivation ; atteinte des objectifs ; assiduité et ponctualité ; disponibilité) ;
- La **QUALITE D'ENCADREMENT**, affectée d'un coefficient 2 (capacité à fixer des objectifs, capacité à déléguer, capacité à contrôler l'exécution des tâches ; capacité à développer l'esprit d'équipe ; souci des conditions de travail et du respect des règles d'hygiène et de sécurité ; prise en compte des problèmes humains) ;
- Les **QUALITES RELATIONNELLES** (sociabilité ; capacité à travailler en équipe ; aptitude face aux conflits ; aptitude à communiquer ; sens de l'écoute, souci de l'équité ; capacité à encadrer des stagiaires).

Le barème retient quatre niveaux de notation : Très bien (20), Bien (15), Correct (10) et Insuffisant (5). Le total général est établi sur 640 points. L'évaluation est réalisée au niveau hiérarchique n+1, les chargés de mission étant évalués par le directeur. Le système, souhaité par le Président, et mis en place en 2005, n'a pas, au départ, suscité de réticences de la part du personnel. La part variable de 10 750€ en 2005 est répartie par la commission composée du Président et des Vice-présidents, sur la base des résultats des entretiens annuels d'évaluation. Le montant net de la prime par agent varie de 0 à 1000€ net en fonction du mérite. Le mode de répartition de la part au mérite du régime indemnitaire a cependant été modifié depuis suite à la demande de l'équipe.

La limite du système est qu'il ne concerne que le personnel propre au syndicat mixte et non les personnels mis à disposition par la Région, qui relèvent d'autres régimes indemnitaires. Cette expérience est suffisamment rare dans le réseau des Parcs naturels régionaux pour être soulignée.

3.1.1.4 Conclusions sur les ressources humaines

On constate qu'en matière de ressources humaines, le Parc a réussi à stabiliser ses missions de base et procède désormais par ajustements successifs notamment sur les missions plus récentes. L'utilisation pleine des 5 mises à dispositions proposées par le Conseil Régional et les efforts apportés dans la gestion des ressources humaines, suite à des constats de mobilité et de turn over trop important au sein de l'effectif du Parc, lui permette d'une part d'équilibrer la pyramide des âges et d'autre part de lutter contre des mobilités trop récurrentes.

Au-delà des préoccupations de stabilisation de l'équipe technique, cette nouvelle politique a amené une remise en question individuelle et a renforcé la tendance à l'auto-évaluation de leurs actions par les chargés de missions. A noter cependant que la part au mérite du régime indemnitaire proposé en réponse à une demande de revalorisation salariale a institué un principe de comparaison et de classement entre les personnes et provoqué certaines incompréhensions¹⁸⁸.

Comme le montrent les différents traitements et analyses de données réalisés (cartographie, temps passé, quantifications, ...), chacun a développé de lui-même des outils visant d'une part à suivre quantitativement et/ou géographiquement ses réalisations et leurs résultats et d'autre part à les valoriser. Même si, comme on le verra plus avant, ces divers efforts demandent un certain nombre d'ajustements et surtout de mise en cohérence, ils auront déjà permis à ce bilan de revêtir une dimension plus concrète.

Globalement, la gestion des questions de recrutement et d'étoffement de son équipe par le Parc ces dernières années semble avoir porté ses fruits.

3.1.2 Pilotage, suivi et évaluation

3.1.2.1 La réalisation des bilans d'action annuels

Sur la période 1999-2006, l'équipe technique du Parc a été confrontée à des difficultés en ce qui concerne la réalisation de ses bilans annuels. En effet, le Parc n'en a édité que sur la période 1999-2003. A partir de 2004, le temps nécessaire à la conception de ces documents de bilan a en effet été jugé trop important et l'équipe a cessé de s'y investir. Différents arguments peuvent venir légitimer ce choix, notamment la question de l'efficacité d'un tel document :

Les résultats (communication, diffusion d'information, suivi de l'action, ...) que permet d'obtenir la réalisation d'un bilan annuel d'activité sont-ils suffisamment importants pour justifier les investissements et les coûts induits par leur réalisation ?

Si la réponse que le Parc avait semble-t-il apporté à cette question lorsqu'il avait dû se pencher sur la réalisation de son bilan d'action 2004 était négative, différentes possibilités pourraient permettre au Parc de la rendre positive. Il semble en effet utile voir indispensable dans la perspective d'une amélioration du pilotage et du suivi de ses actions par le Parc, mais surtout dans une perspective de partage et d'ouverture auprès des habitants et acteurs du territoire qu'une forme de conception et de rendu soit trouvée pour les bilans annuels.

¹⁸⁸ Sur les clés de répartition de la prime notamment.

L'objectif serait donc de rendre le ratio coûts / avantages positif. Pour cela il faut d'un côté diminuer les coûts - c'est-à-dire abaisser les consommations diverses induites par la réalisation du projet (temps passé, montants investis, matériel mobilisé, ...) – et de l'autre améliorer les résultats et effets qu'il produit (partage de l'information, notoriété du Parc, implication des habitants).

Différentes solutions peuvent être envisagées pour améliorer ce ratio :

Les coûts :

- temps passé : construction itinéraire du bilan par les chargés de mission à partir d'un modèle prédéfini, diffusion semestrielle sous forme de lettre puis édition et impression d'un document à un rythme pluriannuel (tous les 2 ou 3 ans).
- montants investis : édition pluriannuelle, diffusion en numérique, ...

Les résultats :

- partage de l'information : diffusion par séquence (par exemple par chapitre de la Charte) du bilan semestriel à travers les flash info diffusés aux communes pour leurs bulletins municipaux et dans le journal du Parc. Mise en ligne et diffusion par courriel aux acteurs et élus enregistrés dans les listings du Parc. Envoi aux médias pour des relais à plus grande échelle.

La question de la réalisation des bilans annuels devra être posée lors de la révision de la Charte.

3.1.2.2 Le suivi des actions :

La question de la rédaction des bilans d'activité annuels pose aussi celle du suivi de son action par le Parc tant en terme de réalisations que de résultats. Le suivi des actions et la réalisation des bilans annuels sont d'ailleurs liés et la qualité du premier facilitera la réalisation du second.

Les outils de suivi quantitatif et cartographique de l'action

Le Pnr de la Haute Vallée de Chevreuse n'a pas mis en place de système de suivi de ses actions qui soit commun à l'ensemble de son équipe technique. Pourtant, il s'est avéré que les différents outils et modes de suivi de leurs actions utilisés par les chargés de mission du Parc ont parfois permis une valorisation à la fois quantitative et cartographique de leurs réalisations. On ne peut pas cependant prétendre que l'ensemble des missions du Parc utilisent et renseignent un ou plusieurs outils de suivi de leur action. D'autre part, lorsqu'ils existent, ces outils demandent un temps de traitement trop important pour pouvoir être valorisés de manière efficiente dans un bilan d'action.

Par exemple, la réalisation d'un suivi quantitatif des actions réalisées et publics ayant participé à ces actions doit être effectué sur un support permettant une valorisation quantitative immédiate (tableur) permettant de sommer en un clic les données renseignées et non sur un support rédactionnel (traitement de texte).

D'une manière générale, les outils de suivi quantitatif de leur action conçus et utilisés par les chargés de mission doivent être pensés et réalisés dans la perspective de leur utilisation future. La première question qui doit être posée est celle de l'utilité :

A quoi va servir cet outil et de quelle façon doivent être agencées les données renseignées pour en faciliter et en maximiser les potentialités de valorisation ?

Autre exemple, la réalisation d'un suivi quantitatif des actions réalisées et publics ayant participé à ces actions précisant la localisation géographique de ces actions ou bénéficiaires doit être effectuée d'une part sur un tableur et d'autre part organisée de façon à permettre une valorisation en terme de quantification

(sommes par type d'action, par année ou de public bénéficiaire) et de cartographie (une ligne par commune et code INSEE).

D'autre part, lorsqu'un outil est mis en place, il doit être renseigné de manière constante et non de façon occasionnelle ou périodique sinon il perd toute son utilité. En effet, pour être valables, des traitements de répartition par exemple par type de prestations fournies ne pourront se baser que sur une période durant laquelle la saisie des informations concernées est complète. Dès que quelques informations manquent, c'est l'ensemble de l'outil qui devient inutilisable.

Le suivi qualitatif des actions

Le suivi des actions ne se limite pas au suivi des réalisations mais concerne aussi le suivi qualitatif des actions c'est-à-dire une description rédigée de ce qui a été entrepris dans le cadre de l'action en donnant un minimum de détail : réunion de présentation des projets d'animations auprès des enseignants des écoles de telle ou telle commune, participation aux réunions de préparation de l'exposition des artisans d'art 2007, ...

Le suivi des résultats de l'action

Enfin, le suivi des actions pour être complet doit intégrer un suivi des résultats des actions à travers la mise en place et le renseignement d'indicateurs de résultats, propres à chacun des domaines d'actions présents dans la Charte du Parc.

Exemple d'indicateur de résultat :

Thématique	Quantité d'énergie économisée à travers les projets de maîtrise énergétique
Energie	(réduction de la consommation d'énergie en KWh)

Définition

Le soutien, l'accompagnement et la mise en place d'aides en faveur de projets visant à une utilisation rationnelle de l'énergie auprès des publics concernés sur son territoire (agriculteurs, communes, résidents, ...) peut permettre au Parc d'impulser des économies d'énergie.

Mode opératoire :

- Calcul à échéances régulières des quantités d'énergie économisées (total des économies estimées pour chacun des projets mis en place)

Unité : KWh

Source : Parc (évaluation à partir des valeurs économisées pour chacun des projets mené) – Appui possible de l'ADEME

Chargé de mission en charge du renseignement :

Le suivi des moyens consommés :

Dans un Parc, deux sources d'informations existent pour juger des moyens mis en œuvre pour la réalisation d'une action : les informations sur les montants réalisés et les informations sur le temps passé par l'équipe du Parc à la mise en œuvre de cette action.

La base de données

En ce qui concerne le suivi des consommations financières par action, le Pnr de la Haute Vallée de Chevreuse a engagé quelqu'un pour créer, renseigner et actualiser une base de donnée, comprenant à la

fois des informations sur la nature des actions entreprises (intitulé, lien avec les objectifs stratégiques et les axes de la Charte, type d'action, ...) et des informations sur les montants financiers investis et leur répartition entre les différents partenaires financeurs et bénéficiaires. Cette base a permis d'opérer des traitements sur la ventilation des investissements du Parc et de ses partenaires par axes ou objectifs stratégiques de la Charte. Elle peut aussi permettre, à travers des regroupements plus fins, d'évaluer le coût réel d'une série ou d'un groupe d'opérations. En ce qui concerne le suivi des moyens financiers consommés, le Parc est donc relativement bien structuré.

Le suivi du temps passé

La seconde source d'information permettant d'évaluer le niveau d'investissement d'un Parc sur ses actions est le temps que ses chargés de mission ont passé à les réaliser. Le Pnr de la Haute Vallée de Chevreuse s'est moins investi dans ce domaine jusqu'à maintenant même si certains chargés de mission ont pu réaliser, de leur côté, un suivi de leur temps passé par action. D'une manière générale, le suivi du temps passé n'est encore que rarement effectué dans les Parcs naturels régionaux.

Ce suivi, pour être exploitable, doit être organisé et réalisé de façon uniforme par l'ensemble des équipes de mission. Pour chacune des actions mise en œuvre, les personnes qui s'y investissent doivent saisir régulièrement le temps qu'elles y ont passé.

En effet, pour d'être utilisables, les informations sur le temps passé doivent comprendre l'ensemble des jours travaillés (le suivi se fait à la journée) par les chargés de mission du Parc sur la période évaluée (base 200 à 208 jours ETP /an).

Le Parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse compte actuellement entre 18 et 19 ETP sur des missions. Si le temps de travail annuel pour un ETP est de 204 jours, on devra donc retrouver en totalisant les données sur le temps passé : 18,5 x 204 soit environ 3 800 jours ventilés annuellement dans les différentes fiches de suivi des actions qui devront être mises en place par le Parc.

Afin de pouvoir calculer des ratios coûts / résultats prenant en compte l'ensemble des moyens mobilisés sur chacune des actions, le taux de saisie du temps passé devra s'approcher des 100% et tenir compte du temps passé sur des missions administratives, non affectées à des actions en particulier (réunions d'équipe, renseignements des fiches actions, ...).

La mise en place de fiches action

Afin d'uniformiser les modes de suivi des actions et de centraliser l'ensemble des données utiles à ce suivi, la mise en place de fiches action serait nécessaire.

Ces fiches, permettraient à la fois d'effectuer un suivi qualitatif et de détail des réalisations et de renseigner des données qui permettront, in fine, de quantifier les réalisations effectuées et les résultats obtenus.

Elles devront donc contenir à la fois des « rubriques » descriptives (intitulé de l'action, lien avec la Charte, description de l'action, objectifs visés, suivi annuel des réalisations effectuées dans le cadre de cette action, ...) et des rubriques quantitatives séparées en deux catégories : les indicateurs de réalisation et les indicateurs de résultats.

A côté de ces fiches actions pourront être tenus des outils permettant des traitements plus fins (cartographie). Les outils existants créés par certains chargés de mission pourraient servir de base à ces nouveaux outils plus performants.

3.1.3 Modes de fonctionnement politique et conseil scientifique

3.1.3.1 Comité syndical et bureau

Le syndicat mixte est administré par un **Comité syndical** qui se réunit statutairement au moins deux fois par an, à l'occasion du vote du budget et du compte administratif, et dans la pratique **trois à quatre fois par an** (débat d'orientation budgétaire, budget primitif, compte administratif, budget supplémentaire).

Composition : 5 représentants du Conseil régional Île de France, 5 représentants du Conseil Général des Yvelines, 21 délégués communaux, 11 invités avec voix consultatives (CESIF, ONF, Chambres consulaires, Union des amis du Parc, représentant des villes-portes, ...), 7 conviés (2 DIREN, 2 CG 78, 2 CRIF et sous-préfet de Rambouillet).

Le quorum a toujours été atteint pour les réunions du Comité syndical.

Les décisions relatives à la mise en œuvre des actions sont prises au sein du **Bureau qui se réunit 7 à 8 fois dans l'année** soit en moyenne une fois tous les mois et demi. La représentation de la Région (5 membres) et du département des Yvelines (3 membres) est importante au bureau par rapport à celle des communes (5 membres). Les nombreuses délégations des élus régionaux et les conditions d'accessibilité parfois difficiles aux heures de réunions du Bureau sont un frein à l'assiduité des élus régionaux.

Le quorum établi à 6 membres présents est difficilement atteint.

Il est à signaler que le Président de l'**Union des Amis du Parc est invité à participer aux réunions du Bureau**, à titre consultatif, ce qui constitue une reconnaissance forte de cette association à l'origine de la démarche de création du Parc. Les rapports entre cette association et les élus du Parc sont parfois délicats, dans la mesure où la vocation de défense de l'association l'a amenée à formuler des recours à l'encontre de communes du Parc.

Les propositions d'actions sont élaborées au sein de **commissions thématiques** ouvertes aux élus, administrations, aux chambres consulaires ainsi qu'aux associations (l'Union des Amis du Parc désigne 1 à 2 membres par commission).

Le Parc compte 5 commissions thématiques : la commission eau, rivières et zones humides, la commission développement économique, la commission urbanisme et habitat, la commission communication, animation, culture et la commission liaisons douces et économies d'énergie.

Chaque étude importante donne lieu à la constitution d'un comité de pilotage spécifique.

3.1.3.2 Le Conseil scientifique

Le **Conseil scientifique**, dont la création était prévue par la Charte, **n'a été mis en place qu'en octobre 2005**. Il est composé de 12 membres cooptés par le Parc, qui représentent pour moitié les sciences de la nature et pour moitié les sciences humaines. Ses missions ont été définies de manière assez large :

- proposition de thèmes d'études et de recherche ;
- conseil au Parc pour la définition et la conduite d'actions à caractère expérimental ;
- aide à l'établissement de relations durables avec les milieux scientifiques, encouragement et coordination des études ;
- repérage des études, savoir-faire ou expériences intéressants pour la mise en œuvre de la charte ;

- caution scientifique pour les inventaires, études d'impact, actions expérimentales, actions de sauvegarde ... ;
- avis consultatifs motivés sur des questions susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement naturel, économique ou social du Parc et sur des études menées par le Parc ;
- aide à la mise en œuvre d'outils d'évaluation de l'action du Parc et de son impact sur le territoire ;
- aide à la conduite de débats publics concernant le développement durable du territoire ;
- pilotage de la revue scientifique éditée par le Parc.

Il y a encore peu de recul pour évaluer l'action du Conseil scientifique. Sa création tardive pourrait apparaître comme une justification au regard des engagements de la Charte.

Pour l'instant, en dépit de l'autonomie de fonctionnement qui lui est reconnue, le Conseil scientifique ne se réunit que sur la sollicitation du Parc qui propose l'ordre du jour. Le rythme prévisionnel de deux séances annuelles paraît insuffisant au regard du spectre large de la mission. D'autres modalités de concertations sont nécessaires, ne serait-ce que pour assurer la réactivité nécessaire à la formulation des avis dans les délais réglementaires.

Le fait que le Conseil scientifique demande à disposer d'une enveloppe financière à affecter pour soutenir des travaux d'étudiants traduit le besoin de donner consistance au pouvoir du Conseil scientifique, là où le Parc reconnaît un simple rôle consultatif.

Le règlement intérieur prévoit la participation de droit du Président du Parc aux réunions du Conseil scientifique. Cette disposition peut apparaître comme une restriction à l'autonomie de fonctionnement du Conseil scientifique.

Compte-tenu des disponibilités limitées des personnalités scientifiques composant le conseil et de la difficulté à les réunir, et par ailleurs du caractère bénévole de la fonction, il semble que l'efficacité de cette instance dépendra pour beaucoup du temps d'animation consacré par l'équipe technique du Parc pour assurer la bonne circulation de l'information et pour solliciter les contributions attendues. Un renforcement de ses effectifs pourrait également être envisagé pour obtenir une représentativité de toutes les thématiques à chaque séance (la moyenne des conseils scientifiques de Parc tourne autour de 40 personnes).

3.1.4 Les équipements du Parc

La maison du Parc est installée dans le château de la Madeleine, propriété du Conseil Général des Yvelines.

Durant la période de mise en œuvre de la Charte, une partie des locaux du château a été aménagée pour l'accueil du public avec l'aménagement du châtelet.

Mais une ambiguïté subsiste pour le visiteur sur le statut de ce lieu historique, qui n'est pas aménagé dans l'esprit d'un site touristique et qui ne répond pas à toutes les fonctionnalités attendues pour le siège d'un Parc.

La Charte de 1999 pointait la double nécessité de « *locaux supplémentaires à rechercher pour offrir aux visiteurs de meilleures conditions d'accueil et d'information et accroître la surface de travail pour le personnel de l'équipe du Parc* ».

Cet objectif n'a pas été atteint sur la durée de la Charte.

Le besoin de locaux administratifs supplémentaires et le renoncement au projet de la maison thématique de l'eau, ont conduit le Parc à investir le site du Moulin d'Ors pour y installer une partie de l'équipe technique,

notamment l'Atelier Architecture Urbanisme Paysage. Cette solution fournit un cadre de travail agréable pour les personnels concernés et fournit une justification à l'occupation d'un site emblématique du Parc. La restauration du Moulin d'Ors a aussi permis de sauvegarder un patrimoine important et d'offrir des locaux assez vastes pour de nombreux événements du Parc ou de ses partenaires.

Mais cette solution réputée transitoire présente des inconvénients indéniables au regard de la dynamique d'équipe. Alors que la Haute-vallée de Chevreuse a le plus petit territoire des 45 PNR (sauf en nombre de communes) et que son équipe technique est de taille moyenne, il semble paradoxal qu'elle ne puisse être réunie sur un même lieu, l'essaimage au Moulin d'Ors ne répondant à aucune nécessité stratégique.

Il serait souhaitable que l'étude engagée sur le devenir du site du Château de la Madeleine débouche sur un choix d'orientation clair dans l'affectation du site privilégiée par le Conseil Général.

La perspective d'extension territoriale du Parc à la faveur de la révision de la Charte milite sans doute pour la définition de critères d'implantation du siège du Parc sur un nouveau site. Compte tenu du temps nécessaire à la concrétisation d'un projet de ce type, cette question doit être abordée parmi les priorités de la future Charte.

3.2 Organisation externe

3.2.1 Efforts de mobilisation et d'articulation des acteurs et habitants du territoire (rôle du syndicat mixte)

3.2.1.1 Efforts de mobilisation dans la mise en œuvre des actions

Les efforts de mobilisation fournis par les différentes missions thématiques du Parc dans leur travail quotidien et les résultats qu'ils permettent d'obtenir en termes d'implication des acteurs et habitants du territoire ne peuvent être appréhendés qu'à travers une approche transversale.

Pour cette raison et de part le fait que le cahier des charges de l'étude identifiait un travail spécifique sur ces aspects, l'ensemble des analyses abordant ces questions sont traitées ici d'un seul tenant. Les opérations spécifiques de mobilisation des acteurs et les opérations mobilisant des acteurs mais dont ce n'est pas la vocation première sont donc regroupées ici.

Par ailleurs, dans la mesure où deux enquêtes d'ampleur ont été menées, leurs résultats intéressants dans cette optique de mobilisation, sont aussi présentés dans les paragraphes suivants.

A – L'implication des habitants

La question de l'implication des habitants s'est imposée au Parc lors de la révision de la Charte de 1999 en même temps que celle de la communication. A cette époque le PNRHVC faisait le constat d'un manque général d'ouverture de sa part autant en termes de discours sur ce qu'il était et ce qu'il faisait qu'en termes de présence quotidienne « au contact » des habitants du Parc.

« Il était devenu indispensable de faire autre chose que de diffuser des documents. Il fallait que les habitants ressentent qu'ils font partie d'un Parc, il fallait être présent dans les écoles, les villages, auprès des acteurs touristiques, les cafés, les fermes. Si l'habitant ne vient pas au Parc, nous voulions aller vers les habitants. »¹⁸⁹

Cette citation résume bien dans quel état d'esprit était le Parc en 1999 lors de la rédaction de sa nouvelle Charte, et son souhait de changer radicalement sa manière de travailler avec les habitants.

En 2001, dans le cadre de l'enquête nationale commandée par la Fédération des Parcs¹⁹⁰ une enquête avait déjà été menée auprès des habitants. Près de 88% des répondants s'estimaient satisfaits de la qualité de vie dans leur commune et pensaient que le Parc y contribuait. Par contre seulement 60% des personnes s'estimaient bien informées des actions du Parc.

Aujourd'hui, malgré les efforts consentis par le Parc (la mobilisation des acteurs décrite ci-après, la refondation du journal du Parc, la création du site Internet, ...), l'équipe du Parc estime encore insuffisante l'implication des habitants dans son action. Elle note cependant la présence de nombreux habitants lors de diverses manifestations organisées par le Parc¹⁹¹.

¹⁸⁹ Groupe de travail communication / éducation, le 4 Mai.

¹⁹⁰ Réalisée par l'institut de sondage Louis Harris.

¹⁹¹ Forum éco-habitat, nuit de la chouette, exposition des artisans d'art, ... Ces événements sont présentés par ailleurs dans les thématiques qu'ils concernent.

Analyse de la « popularité » des supports de communication du Parc et de la participation des habitants aux réunions et instances du Parc¹⁹²

Si le Parc communique grâce à divers supports et événements, le Journal du Parc (l'Echo du Parc) constitue l'élément central de cette action. En effet, 71% des répondants déclarent le lire souvent. Si les dépliants du parc constituent également un élément important de communication (90% en ont déjà lu, dont un bon tiers souvent), le site Internet du Parc est moins consulté¹⁹³ (18% des habitants déclarent le consulter souvent, 32% ne l'ayant jamais consulté). La participation à des événements organisés par le Parc semble moyenne (48% y participent parfois, 9% fréquemment). Enfin, la participation aux commissions ou groupes de travail du Parc reste relativement rare (10%), comme l'est dans une moindre mesure la sollicitation des conseils de l'équipe technique, (19%).

Adoption dans leur vie quotidienne de pratiques visant la protection de la nature et de l'environnement par les habitants¹⁹⁴

Les habitants du Parc ayant répondu à l'enquête semblent être globalement très sensibles à la protection de la nature, se déclarant entre 88 et 92% toujours ou parfois attentifs à cette problématique suivant les domaines. Si le jardin (72% des personnes interrogées toujours attentives), ainsi que l'habitat (65%) et la consommation énergétique (65% également) se démarquent nettement, d'autres domaines semblent moins présents. En effet, même si une grande part des habitants se déclarent au moins parfois attentifs à la protection de la nature dans les domaines des achats et des déplacements, ils ne sont respectivement que 39% et 33% à y être toujours sensibles. Ceci s'explique sans doute par le fait qu'il est moins évident d'avoir prise sur les produits de consommation et que le territoire du Parc, à l'aspect rural encore présent, reste fortement dépendant de la voiture particulière.

Analyse transversale des efforts de mobilisation des habitants au jour le jour

Pour chacun des grands axes d'intervention qu'elle identifiait (excepté pour le 1^{er} sur la maîtrise de l'évolution du territoire), la Charte de 1999, fixait un objectif général intitulé « Informer, sensibiliser, communiquer » et renvoyait au chapitre 4 relatif à la sensibilisation et à l'éducation pour le détail des objectifs opérationnels. De fait, le Parc avait voulu inscrire cet objectif comme « un axe de travail très important »¹⁹⁵. Cependant, certaines missions ou certains types d'action sont plus propices à la participation des habitants.

Grâce à l'ouverture de ses opérations de sécurisation des voies de passage des batraciens au partenariat avec des acteurs associatifs de la protection de la nature et à la participation d'élèves des écoles¹⁹⁶ du territoire, la mission nature et environnement est devenu aujourd'hui l'animateur du réseau local des acteurs de l'environnement¹⁹⁷ qui n'est pas organisé sur le territoire du Parc. Le travail sur les mares du territoire a aussi été l'occasion de tisser des relations avec des propriétaires. Des conventions ont parfois été passées.

Cette mission a aussi ouvert les grands sites d'intérêt patrimonial à la participation des habitants notamment à travers l'organisation de chantiers nature avec des bénévoles sur les sites de l'étang des Noës et du marais de Maincourt. Elle a réalisé un travail en faveur de l'habitat des chauves-souris en collaboration avec l'association de réinsertion professionnelle « Crysalis » sur le projet de réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy ».

¹⁹² Analyses issues de la synthèse des enquêtes et bases sur les informations recueillies à travers l'enquête habitants.

¹⁹³ Ce qui peut être considéré comme un résultat normal dans la mesure où les sites Internet sont plus souvent utilisés par les visiteurs que les habitants d'un territoire.

¹⁹⁴ Analyses issues de la synthèse des enquêtes et bases sur les informations recueillies à travers l'enquête habitants.

¹⁹⁵ Charte de Parc, p.24.

¹⁹⁶ 6 classes ont eu l'occasion de participer aux missions pédagogiques.

¹⁹⁷ Association Bonnelle nature et association de défense de Châteaufort, Centre d'études de Rambouillet et sa forêt, ...

Grâce à la mise en place d'une assistance conseil/aide aux porteurs de projets (ACAPP), les propriétaires d'espaces naturels (bois, vergers, prairies, jardins, mares...) ont pris l'habitude de faire appel aux techniciens de la mission « nature et environnement » du Parc pour qu'ils leur prodiguent toutes sortes de conseils : diagnostics des potentiels écologiques, travaux d'aménagement, plantations...

L'action paysagère du Parc a aussi, dans certains domaines, amené des contacts directs avec les habitants. On pense ici à l'assistance technique et la formation à la gestion du patrimoine arboré auprès des communes et des particuliers souvent organisé en collaboration avec des associations.

Les interventions du Parc en matière de patrimoine et notamment l'OPAH, aux vues du nombre de logements ayant bénéficiés d'une aide, ont du impacter favorablement l'image du Parc auprès des propriétaires et favorisera leur implication future dans l'action du Parc. Les 725 conseils de l'architecte du Parc (1,5% de la population du Parc) doivent aussi avoir un écho favorable auprès des particuliers et communes qui en bénéficient. L'ensemble des outils méthodologiques et cahier de recommandation permette aux habitants de s'impliquer dans l'atteinte des objectifs du Parc. Enfin, les aides à la restauration des patrimoines bâtis bénéficiant aux particuliers les incitent aussi à devenir acteurs de l'intervention du Parc.

Le travail réalisé par la mission éducation est, avec celui effectué par la mission communication/tourisme, celui qui impacte le plus fortement l'implication et la mobilisation des habitants du territoire. En terme de communication, la popularité du journal et des dépliants a été confirmée par l'enquête, les événementiels sont aussi régulièrement cités comme des opérations exemplaires par les habitants. La mission éducation a plus concentré son effort sur les enfants mais globalement, ce sont plus de 10 000 personnes enfants et adultes qui ont participé aux séjours, formations et animations organisés par la mission sur la période. En matière de sensibilisation du public en général, les différents événementiels organisés par le Parc ont réuni plusieurs dizaine de milliers de visiteurs et de participants sur la période et semblent avoir un certain succès.

B – L'implication des acteurs

Résultats de l'enquête acteurs

Des capacités de mobilisation des acteurs plutôt jugées satisfaisantes

Le questionnaire de l'enquête « acteurs » du Parc permettait à chaque catégorie d'acteurs (associatifs, socioprofessionnels, élus et techniciens de collectivité) de s'exprimer sur les capacités du Parc à organiser leur mobilisation.

Globalement, ces capacités ressortent comme étant moyennes à bonnes pour les répondants :

- les acteurs associatifs (13 répondants) ont une vision moyenne de cet aspect de l'action du Parc (54% de moyen - 31% de bonne et excellente).
- 56% des acteurs professionnels (9 répondants) juge que l'action du Parc est moyenne dans ce domaine, les 44% restant la jugent bonne ;
- 43% des élus et techniciens (26 répondants) estiment que l'action du Parc en matière d'amélioration de l'articulation entre les différentes collectivités territoriales interagissant sur son territoire est bonne ou excellente, 42% la juge moyenne. ;

Le Parc identifié comme un innovateur

En terme de rôle joué, le Parc est fortement identifié comme un innovateur (70% de plutôt oui et tout à fait), il est aussi assez fortement identifié comme étant un relais ou pourvoyeur direct de subventions (68%). Il est aussi relativement bien identifié comme un maître d'œuvre ou d'ouvrage (65 et 61%) et un accompagnateur (61%).

Trois aspects de son rôle ressortent un peu moins positivement à savoir la coordination de l'action des acteurs et organismes de son territoire (53%), l'impulsion d'initiatives portées par des tiers et la fédération d'acteurs au sein de nouvelles structures ou projets (46% d'opinions positives pour ces deux domaines).

Un bon fonctionnement des différentes instances du Parc

Enfin, le fonctionnement des instances du Parc est jugé bon par les acteurs qui y participent (54% de suffrages positifs).

Analyse thématique transversale

Dès le début de l'application de sa nouvelle Charte, le Parc a mis en place les « rendez-vous économiques du Parc ». Ces réunions rassemblaient régulièrement les professionnels du Parc par secteur d'activité jusqu'en 2001.

L'objectif du Parc était de les fédérer autour de son projet et d'en faire les relais quotidiens de son action et de son discours. Une fois la dynamique lancée, le Parc a proposé aux acteurs intéressés des partenariats plus poussés pour devenir progressivement les relais du Parc: diffuser sa culture, accueillir ses points d'information, puis devenir des ambassadeurs du Parc...

Différents groupes de travail thématiques ont donc été créés: le groupe tourisme vert, le groupe tourisme culturel, le groupe Cafés, Hôtels, Restaurants, le groupe tourisme de plein air. Cette initiative du Parc a connu un certain succès et trouvé du répondant chez les professionnels de son territoire. Ainsi chacun des groupes thématiques a été l'incubateur d'opérations souvent innovantes. Le groupe tourisme vert a permis de créer la fête des fermes, le groupe tourisme culturel le Baladobus, le guide touristique, le cinéma de plein air, le chemin Jean Racine et les balades musicales. Le groupe tourisme de plein air a coordonné la création de nombreuses actions autour de la randonnée pédestre.

L'ORAC, opération d'ampleur, le FISAC dans sa globalité et l'ensemble des efforts de la mission de développement économique (accompagnement, parrainage, mobilisation de ressources et de réseau) ont aussi été des outils de mobilisation et de structuration des filières de l'artisanat d'art et du commerce local très efficace.

En définitive, cette mobilisation des acteurs socioprofessionnels du territoire a permis au Parc de créer un lien de plus en plus fort avec et entre ces acteurs. Les opérations menées conjointement ne sont jamais figées. Les réflexions issues des réunions donnent une force de proposition et donc d'innovation accrue à l'action du Parc et de nouvelles actions sont régulièrement mises en place par le PNRHVC. Enfin, la connaissance du terrain apportée par les acteurs professionnels est précieuse pour adapter les actions entreprises à la réalité des besoins existants et éviter les échecs dus à des conceptions trop théoriques.

De fait, les acteurs invités et intéressés s'approprient progressivement leur territoire, ses patrimoines, et deviennent ainsi partie intégrante du Parc.

A travers ses autres missions et même si l'effet était plus indirect, le Parc a aussi mobilisé un plus ou moins grand nombre d'acteurs : les acteurs associatifs dans le domaine de l'environnement sur des participations ponctuelles mais régulières à des animations lors d'événements¹⁹⁸. La participation de la mission nature et environnement à la concertation sur le SAGE a été l'occasion de rencontrer de nombreux acteurs notamment les élus et l'ensemble des membres de la CLE. L'assistance et l'engagement de l'ensemble des communes riveraines de l'Yvette pour la restauration et l'entretien écologique de la rivière et de ses berges ont aussi mobilisé de nombreux acteurs. Lors de la réalisation de l'étude expérimentale sur la vallée du Rhodon la mission nature et environnement s'est rapprochée de la faculté d'Orsay. En matière de paysages, l'accompagnement technique à la création ou à la restauration d'alignements d'arbres a fortement impliqué les communes. La rédaction de la Charte signalétique et du guide à l'usage des élus de part sa forte

¹⁹⁸ . Voir par ailleurs partie 4.3, sous partie concernant l'accueil des visiteurs.

dimension pédagogique a du inciter ces derniers à participer au travail du Parc. Au niveau agricole, même si la situation est plus complexe, les techniciens du Parc ont réussi à travers la mise en place d'aides financière et l'apport de conseils techniques à tisser des liens avec une part importante des agriculteurs du territoire. Enfin, en matière d'éducation à l'environnement, la mission a réussi à créer un lien fort avec l'éducation nationale, les écoles et enseignants de son territoire.

3.2.1.2 Valorisation de l'environnement universitaire

Le Parc naturel régional de la Haute-vallée de Chevreuse a la chance de disposer d'un environnement très favorable en matière de formation supérieure et de recherche sur les thématiques de l'environnement et du paysage, notamment avec les implantations proches de :

- L'Université d'Orsay ;
- L'Ecole supérieure du paysage de Versailles ;
- La Bergerie Nationale de Rambouillet ;
- L'université de Saint-Quentin en Yvelines, avec un enseignement spécialisé sur le développement durable et la Fondation FOND@TERRA.

Des enseignants et des groupes d'étudiants sont régulièrement accueillis par le Parc pour des études de cas et des travaux de terrain.

Des conventions d'études sont fréquemment passées entre le Parc et des laboratoires de recherche de l'Université d'Orsay.

Si les partenariats demeurent informels, la mise en place en octobre 2005 du Conseil Scientifique du Parc ouvre la perspective d'une démultiplication des échanges.

Le Conseil scientifique a d'ailleurs fait la demande au Parc d'une enveloppe financière qu'il pourrait affecter à des travaux d'étudiants intéressants pour le Parc.

3.2.2 La vision des partenariats par les acteurs

Le Conseil Régional¹⁹⁹

Pour la Région, le PNR de la Haute-vallée de Chevreuse est clairement identifié à son action qualitative sur l'urbanisme et à sa contribution à la bonne gestion des milieux naturels.

Au-delà de ces aspects, le Parc représente un fort enjeu d'image, par la contribution qu'il peut apporter à la construction de l'identité régionale, à travers la mise en marché de produits de qualité et par le développement de l'offre en matière de tourisme de proximité, afin de répondre aux besoins de populations urbaines importantes.

La Région entend dépasser la notion de Parcs créés pour se protéger des atteintes extérieures (pression urbaine) et attend du Parc qu'il crée du lien et développe des relations de complémentarité effectives avec les villes nouvelles qui l'entourent.

S'agissant du fonctionnement du partenariat, le Conseil régional rencontre des difficultés objectives de mobilisation des élus régionaux pour une participation assidue à toutes les instances de la vie institutionnelle du Parc, compte tenu du nombre de délégations des élus régionaux et des contraintes de déplacements au sein de l'espace régional. C'est pourquoi la phase de négociation du programme triennal représente un moment privilégié de négociation et de cadrage de l'action du Parc, avec la définition de priorités communes.

La Région note enfin le faible niveau de contribution financière des collectivités locales. Elle est part ailleurs attachée au maintien de la participation très significative du Conseil général.

La perception de l'Etat²⁰⁰

Pour l'Etat, la création du PNR de la Haute-vallée de Chevreuse répond d'abord à un enjeu de maîtrise de l'urbanisation, de préservation des paysages et des espaces sensibles. La DIREN souhaite être plus étroitement associée aux modalités de mise en œuvre - **Note de l'évaluateur** : ce qui n'a pas été facile pour le PNR, compte tenu des mouvements importants de personnel au sein de la DIREN.

Les services de l'Etat (DRE et DDEA) relèvent l'insuffisante contribution du territoire du Parc à la production de logements, notamment de logements sociaux, en cohérence avec les objectifs du SDRIF - **Note de l'évaluateur** : Cette appréciation révèle une divergence de fond dans la perception des objectifs de la charte du Parc, entre la volonté des élus du Parc d'une décélération dans la progression démographique, le taux de progression de 8% étant considéré comme un plafond, et les services de l'Etat qui s'inquiètent d'un taux de construction annuel des logements de 0,90% très inférieur à celui de l'espace rural francilien (1,65%), au risque d'une ségrégation sociospatiale qui aurait pour effet de reporter la construction au-delà du territoire du Parc et d'augmenter ainsi les temps de transport.

Les services prennent acte de la prise de conscience des élus du Parc sur les enjeux de densification, à travers l'engagement récent de plusieurs études stratégiques destinées à fournir des outils méthodologiques aux communes.

¹⁹⁹ Ce texte synthétise les avis donnés lors de la rencontre technique avec Monsieur Tudal et de l'entretien avec Monsieur Michel Vampouille, Vice Président délégué.

²⁰⁰ Synthèse de l'entretien avec Monsieur Pierre-François Clerc (chef du service Aménagement, Sites, Paysage, Nature de la DIREN Ile de France), de la Réunion avec les services de l'Etat en Sous-préfecture de Rambouillet et de la note transmise au Parc via le Sous-préfet de Rambouillet par la DDEA.

Pour concourir plus efficacement à l'objectif de mixité sociale, la DDEA souhaite que la future Charte intègre des objectifs plus précis sur le logement et le transport, en quantifiant et en mesurant ces objectifs par la création d'un observatoire.

Les services de l'Etat reconnaissent le rôle du Parc en matière de mobilisation des acteurs, dont témoigne la démarche de qualité architecturale sur les centres anciens. Ils relèvent que « les élus sont plus qu'ailleurs concernés par la problématique du paysage et se sont appropriés les notions de patrimoine et d'architecture ». Le SDAP se félicite de la qualité de sa collaboration technique avec le Parc, mais regrette que le Parc ne se soit pas engagé auprès de communes pour l'élaboration de Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbanistique et Paysager (ZPPAUP), alors que des démarches de ce type ont vu le jour hors du territoire Parc. Il identifie à cet égard un enjeu pour la future charte sur les communes de Chevreuse et de Rochefort.

Les services de l'Etat sont demandeurs d'une réflexion commune dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle charte sur les questions du déboisement en fond de vallée et de l'implantation d'antennes relais proches des lisières de forêt, qui ont fait l'objet de divergences d'appréciation avec le Parc.

Le maintien des structures agricoles apparaît comme un enjeu pour la future Charte.

Enfin les services extérieurs de l'Etat expriment un besoin d'information régulière en amont des actions conduites par le Parc. La disparition de la convention d'application de la Charte entre l'Etat et le Parc suppose de réfléchir dans le cadre de l'élaboration de la Charte aux modalités garantissant la réciprocité des échanges.

Le Département des Yvelines²⁰¹

La réussite du Parc est reconnue par le Département en matière de maîtrise de l'urbanisation et de qualification des aménagements.

Le Département estime avoir une bonne coopération avec le Parc en matière d'exercice du droit de préemption, le Parc mettant sa capacité d'expertise au service de la politique départementale des Espaces naturels sensibles (ENS).

L'harmonisation des dispositifs et des programmations entre le Département et le PNR semble plus délicate dans le domaine de la culture et du patrimoine pour aboutir à une véritable complémentarité d'intervention, mais elle devrait pouvoir être améliorée par une concertation renforcée permettant de mieux déterminer la répartition des rôles et les priorités d'actions du PNR au regard de critères objectifs, notamment pour l'attribution des aides apportées aux collectivités ainsi qu'aux tiers et associations (par exemple en s'appuyant davantage sur les inventaires des patrimoines,...) .

Les services du Conseil général s'interrogent sur le risque d'accentuation du déséquilibre emplois/habitat sur le territoire du Parc dans le contexte de concentration des emplois en périphérie (notamment sur le territoire concerné par l'OIN de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines-Plateau de Saclay-Massy-Palaiseau, que le Département soutient). Dans ce contexte, mérite d'être posée la question d'un lien éventuel entre, d'une part, la difficulté de maintenir un développement économique suffisant répondant à la fois aux besoins locaux, à l'image de qualité du PNR ainsi qu'aux orientations du Département en secteur rural (renforcement du "pôle d'appui" Chevreuse-Saint-Rémy-les-Chevreuse, développement d'une offre de ZAE coordonnée à l'échelle intercommunale, valorisation des filières innovantes, mais aussi maîtrise de l'augmentation des déplacements domicile-travail...), et, d'autre part, les fortes contraintes applicables au territoire du Parc au demeurant souvent justifiées au regard de l'environnement (d'où notamment des disponibilités foncières extrêmement limitées).

²⁰¹ Synthèse de l'entretien avec Monsieur Pascal AUBLÉ, au sein de la direction du développement territorial, économique et de l'environnement.

Ce faisant, le Département souligne l'importance de l'implication du Parc dans le développement économique et dans l'accompagnement de la création d'activités, particulièrement pertinente et nécessaire au regard de la faiblesse de l'intercommunalité à fiscalité propre sur son territoire.

A cet égard, le rôle du Parc dans le pilotage de l'OPAH et de l'ORAC et dans la promotion des métiers d'art sont considérés comme des réussites. Le bilan est plus mitigé sur les volets tourisme et accueil.

Pour la future Charte, les problématiques de l'énergie, de l'insertion paysagère et de la qualité environnementale des zones d'activités (notamment sur le périmètre extension) sont à approfondir.

En matière de gouvernance, le Département souhaite le renforcement de la collaboration régulière en amont, dans la recherche de meilleures complémentarités, en évitant les redondances avec les politiques du CG.

L'Union des Amis du Parc²⁰²

Nota : l'Union des Amis du Parc a joué un rôle historique important dans la création du Parc, ce qui explique le statut particulier qui lui est reconnu par le Syndicat mixte du Parc, notamment par l'invitation systématique à titre consultatif aux réunions du Comité et du Bureau syndical.

L'Union exprime sa satisfaction quant à l'évolution de la communication du Parc, via l'Echo du Parc, et à travers l'organisation d'événementiel, notamment la Fête des Fermes. Elle juge très positivement le travail de sensibilisation à l'environnement et les actions éducatives menées avec les écoles. Elle salue le succès de l'ORAC et relève une amélioration dans la maîtrise des espaces urbanisables, ainsi que la qualité des outils élaborés en matière de conseil architectural. Elle relève la contribution efficace du Parc à l'actualisation de l'inventaire des ZNIEFF et à la mise en valeur des zones humides.

Au-delà des satisfactions enregistrées, l'Union porte un regard plus nuancé ou critique sur un certains nombre de points :

- elle regrette que les synergies restent difficiles entre certaines communes et le Parc et relève l'absence de véritable synergie entre le Parc et ses villes-portes ;
- elle juge les budgets consacrés à l'action environnementale globalement insuffisants ;
- elle souligne l'absence de politique agricole à laquelle il conviendra de remédier dans la future charte par le renforcement du partenariat avec la Chambre d'agriculture et par l'instauration d'une commission agricole ;
- elle regrette que le Parc n'ait pas conduit d'actions visibles sur les alternatives à la voiture ;
- elle suggère la mise en place d'un suivi fin de l'évolution démographique, pour lequel les associations ont formulé des propositions méthodologiques ;
- enfin, elle regrette que les projets structurants d'accueil qui ont été étudiés par le Parc (maison de l'eau, ferme pédagogique de la Poussarderie, maison du vélo à St Rémy les Chevreuse) n'aient pu aboutir, ce qui nuit à la visibilité du Parc ;

Dans la perspective de l'OIN Seine aval et de l'OIN de Saclay, l'Union considère que le futur Parc devra contrôler plus fortement son urbanisation « pour jouer son rôle d'infrastructure écologique à l'Ouest des Yvelines ».

²⁰² Synthèse de la rencontre avec Messieurs et des échanges avec la Présidente, Madame Catherine Reinaud.

3.2.3 Conclusions et recommandations

Concernant les habitants, force est de constater que chacune des missions du Parc participe à sa mesure, à leur implication et mobilisation. Il ressort clairement à travers l'enquête que les efforts réalisés en matière de communication ont porté leurs fruits, le journal et les dépliants sont lus régulièrement, la moitié des répondants à l'enquête participe occasionnellement aux événementiels organisés par le Parc, surtout, les événementiels, expositions et supports de communication reviennent régulièrement dans les actions marquantes citées par les habitants. En outre, les techniciens du Parc et les élus des commissions se posent des questions quand à l'implication réelle des habitants dans l'action du Parc. L'enquête apporte une réponse plutôt positive à cette question (même si ses résultats doivent être relativisés puisqu'ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la population du Parc) en montrant qu'une majorité des habitants répondants ont adopté des comportements favorables au développement durable. Au quotidien leur « présence » dans les instances du Parc (commissions, groupe de travail, ...) reste néanmoins très limitée. La mobilité résidentielle importante des habitants de la Vallée de Chevreuse est un facteur pouvant impacter négativement leur implication dans la vie citoyenne de ce territoire.

Ce serait alors au Parc de rechercher des modes de mobilisation plus adaptés aux capacités d'implication de ses habitants. Le multimédia notamment est une piste de travail intéressante comme, d'une manière générale, l'ensemble des médias permettant une participation et des échanges sans nécessiter une présence physique des participants.

Au niveau de la mobilisation des acteurs, le bilan est hétérogène : le Parc a réalisé un travail remarquable auprès des acteurs professionnels, les invitant à travers divers groupes de travail à s'impliquer dans sa vie au quotidien. Des actions exemplaires et innovantes ont d'ailleurs émergées de ces nombreuses collaborations. Concernant les acteurs associatifs, le bilan apparaît plus mitigé. Les associations, peu nombreuses sur le territoire, ne se sont pas toujours montrées intéressées par les propositions de partenariat faites par le Parc et, d'une manière générale semblent peu impliquées dans son activité. Pour les élus, le bilan est relativement déséquilibré. Certains sont impliqués au quotidien dans la vie du Parc et y semblent fortement attachés. D'autres, se sont progressivement éloignés de la structure pour ne plus y réapparaître. Les réponses apportées par les acteurs aux questions sur la mobilisation et le renforcement de la concertation sont éloquentes à ce niveau. En effet, peu d'acteurs professionnels ont répondu à cette enquête ce qui doit vraisemblablement impacter négativement les résultats obtenus mais a aussi l'avantage de faire apparaître des carences. Les élus ont plutôt répondu positivement à ces questions donc au vu des résultats globalement négatifs, les autres répondants, acteurs associatifs et partenaires de collectivités ont du répondre très négativement à ces questions. D'autre part, seulement 31% des 10 acteurs associatifs répondants jugent positivement les capacités de mobilisation du Parc à leur égard.

De fait, si le Parc a fait porter, et avec réussite, son effort sur les acteurs professionnels, son investissement auprès des autres acteurs, associatifs et partenaires institutionnels notamment a été insuffisant. Concernant les élus, le sujet est plus complexe et les causes de la désaffection de certains ne peuvent être isolées à travers ce bilan.

A l'avenir, le Parc devra maintenir son effort en direction des acteurs professionnels, mais il devra surtout se rapprocher sensiblement des associations de son territoire, relais indispensables de son action auprès des habitants.

Enfin, les différentes rencontres individuelles et collectives organisées avec les partenaires institutionnels ou associatifs du Parc ont permis d'identifier quelques orientations pour l'action du Parc dans les années à venir. Si chacun de ces acteurs reconnaît une réussite du Parc dans des domaines particuliers (notamment en matière de maîtrise de l'urbanisme, de gestion / protection des milieux naturels et espaces naturels sensibles, ORAC, OPAH, ZNIEFF, communication, ...), les partenaires du Parc formulent aussi quelques demandes d'amplification d'intervention ou de collaboration. Une demande générale de renforcement de l'information et de la collaboration en amont de ses interventions se dégage des entretiens avec les partenaires. Ensuite, chacun a tenu à exprimer quelques avis et demandes sur des domaines les concernant plus particulièrement.

Le Conseil Régional met en avant l'importance que revêtent les Pnr en termes de préservation des patrimoines et de maîtrise de l'évolution du territoire mais aussi d'image pour la Région. Le CR insiste sur la nécessaire ouverture du Parc à ses territoires environnants et notamment aux villes nouvelles. Il exprime aussi les difficultés rencontrées pour parvenir à mobiliser ses élus de part leur implication simultanée dans de nombreuses autres instances. **Cette problématique d'implication des élus qui revient par ailleurs dans ce bilan semblerait nécessiter que des solutions de mobilisation alternative soit trouvées (modalités de suivi à distance de l'action du Parc notamment).**

Les services de l'Etat insistent eux sur le rôle de maîtrise de l'urbanisation, de préservation des paysages et des espaces naturels sensibles que doit jouer le Parc. La DIREN a la volonté d'intensifier son partenariat avec le Parc et notamment d'être associée de façon plus systématique à ses actions. Pour la DRE et la DDEA, la problématique de la production de logements, en regard notamment de la faiblesse du taux de construction de logements annuel sur le territoire du Parc (0,90 contre 1,65), doit être solutionnée. **Ces services jugeraient utile l'insertion d'objectifs chiffrés précis en la matière dans la future Charte du Parc.** Enfin, la question du maintien des structures agricoles existantes au sein du Parc fait partie des grands enjeux relevés par les services de l'Etat.

Du point de vue du Conseil Général des Yvelines, l'intervention du Parc en matière de maintien et développement des activités économiques sur son territoire est un domaine stratégique. Il a notamment fortement apprécié ses prises d'initiative sur des opérations d'ampleur (ORAC et OPAH). **A l'avenir, il estime aussi que le Parc devra amplifier son action en matière d'efficacité et renouvelabilité énergétique, de paysage et d'aménagement qualitatif des zones d'activités.**

Enfin, l'Union des Amis du Parc, acteur historique du Parc qui juge positivement le bilan général de l'action du Parc, donne néanmoins quelques pistes d'amélioration. L'éloignement de certaines communes du Parc de sa vie au quotidien nécessiterait qu'une recherche de synergie soit réalisée afin de parvenir à impliquer le plus grand nombre de communes possible dans son action. L'UAP relève aussi la faiblesse des budgets alloués aux interventions en faveur des patrimoines naturels (**Note de l'évaluateur** : le budget prévisionnel alloué à la protection et la gestion des milieux naturels et des espèces est de 1 million d'euros, montant raisonnable mais largement en deçà des 4,5 millions d'euros alloués au patrimoine paysager et en deçà du million et demi d'euros alloué aux patrimoines bâtis). Ensuite, les amis du Parc regrettent l'absence de politique agricole au sein du Parc. **Ils jugeraient aussi pertinente la mise en place d'un suivi de l'évolution démographique au sein du territoire du Parc.** Enfin, ils regrettent que les projets structurants d'accueil étudiés par le Parc n'aient pu aboutir (maison de l'eau, ferme pédagogique de la Poussarderie, maison du vélo à St Rémy les Chevreuse).

Au-delà des avis concernant des domaines spécifiques, traités par ailleurs en terme de recommandations dans chacune des parties conclusive des bilans réalisés pour les 5 axes de la charte de 1999, un point semble devoir être relevé ici.

Afin de faciliter l'implication régulière des élus des grandes collectivités (Département et Région) et des services de l'Etat, il pourrait être intéressant de formaliser un mode de fonctionnement tenant compte des contraintes de chacun (éloignement géographique, implications dans d'autres instances, ...) et surtout du turn over important des équipes dans les administrations partenaires. A cette fin, le Parc, pourrait mobiliser ses partenaires pour concevoir un système de suivi autonome de son activité comme par exemple une interface numérique de partage des informations dans lequel seraient déposés en continu, l'ensemble des comptes-rendus de réunions de commissions, du comité syndical, du bureau et textes divers, ... Cet interface, éventuellement accessible via le site Internet du Parc pourrait comprendre un système de droit d'accès.

4 La mise en œuvre des actions et l'efficience

Cette partie du rapport permet d'évaluer l'efficience du Parc: les résultats et les réalisations obtenus justifient-ils les moyens utilisés ?

1. la structure des dépenses et ressources du syndicat mixte, évolution (partie 4.1 moyens financiers)
2. la programmation et la réalisation des actions (partie 4.2 la réalisation des actions)

4.1 Les moyens financiers

4.1.1 Principes de financement par les collectivités

4.1.1.1 Participation de l'Etat

La participation de l'Etat au fonctionnement du Parc était définie dans le cadre du contrat de plan à hauteur de **121 000€** par an. Elle a été honorée à ce niveau sur les deux premières années puis ramenée par la suite à **110 000€**an (-9%). Cette dotation correspond à la contribution moyenne de l'Etat qui est de **112 000 €** / an²⁰³. Globalement sur la durée du contrat de plan, la participation de l'Etat a été inférieure de – 6% au montant prévu.

4.1.1.2 Participation de la Région

A l'instar des autres Parcs naturels régionaux d'Ile de France, le syndicat mixte du Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse dispose d'un mode de financement original de la part du Conseil régional.

En effet, les statuts du syndicat mixte ne prévoient pas une participation statutaire classique sur la base d'une clé de répartition entre l'ensemble des collectivités adhérentes, mais une **participation contractuelle négociée dans le cadre du contrat de plan Etat-Région**.

Le cadre d'intervention de la Région confère donc une grande importance à la négociation du contrat de plan, et de ses avenants éventuels, car cette négociation détermine non seulement le niveau d'ambition des programmes opérationnels portés par le Parc, mais également sa capacité d'animation, à travers les moyens dévolus à ses différentes missions.

Ce principe comporte a priori une garantie de convergence entre la Région et le Parc sur les objectifs prioritaires définis dans le contrat de Parc. Il induit également un lien étroit entre le travail d'animation du Parc et les objectifs opérationnels.

La **participation financière de la Région Ile de France** prend ainsi plusieurs formes :

²⁰³ Source Fédération des PNR.

- **La mise à disposition de 5 agents** : tous les PNR d'Ile de France, peuvent bénéficier de la mise à disposition de 5 postes²⁰⁴ (dont le poste de directeur). Les cinq postes ont été pourvus par des mises à dispositions de personnels de l'IAURIF ou de la Région sur l'ensemble de la période.

Cette forme de participation de la Région, évaluée à **310 000€**/ an²⁰⁵, est intégrée aux différents graphiques présentés ici.

- **Les contributions spécifiques au budget de fonctionnement**, fléchées sur certains types de dépenses (**éducation à l'environnement 94 518€** annuels, **communication de 15 000 à 54 000€** selon les années²⁰⁶).
- **La participation de la Région au programme opérationnel annuel.**

Le programme d'actions est proposé par le Parc dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de plan. Il comporte des opérations d'investissement et des opérations qui relèvent de la section de fonctionnement. Son contenu est négocié avec les services de l'Etat, de la Région et du Département des Yvelines.

La participation de la Région est définie par application de la clé de répartition statutaire (60% Région et 40% Conseil général des Yvelines), déduction faite de la participation de l'Etat et d'autres financeurs éventuels, soit **570 000 €** par an en moyenne.

4.1.1.3 Participation du Département

Le Département des Yvelines est également signataire du contrat de Plan Etat-Région pour la période 2000-2006. Sa participation statutaire au budget de fonctionnement du Parc intervient par application de la clé de répartition avec la Région, déduction faite de la participation de l'Etat, soit **300 000 €** annuels en moyenne. Sa participation au programme d'actions s'élève à **440 000 €**/ an.

4.1.1.4 Participations des Communes et des villes-portes

La cotisation des communes était de 16 F par habitant en 1999. Elle a été portée en 2000 à 20 F par habitant (soit une augmentation de +31%). Elle est restée **stable sur toute la durée de la mise en œuvre de la Charte du Parc à 3,05€ par habitant et par an**. Avec une population de 46 789 habitants, la cotisation des communes représente une recette de **142 584 €**.

Ce niveau de cotisation se situe dans une moyenne plutôt haute au regard de l'ensemble des Parcs naturels régionaux. Il apparaissait difficile aux élus du Parc de solliciter les communes à un niveau supérieur tant que le Parc n'avait pas administré la preuve des services rendus aux communes. Par ailleurs, l'absence de toute évolution de la cotisation sur la durée de mise en œuvre de la Charte, ne serait-ce que pour tenir compte de l'inflation, répond à la volonté du Président et des élus de maîtriser la pression fiscale des communes.

La **participation des villes-portes** : la notion de ville-porte n'était pas abordée par la Charte du Parc de 1999. Elle a été instituée à la faveur de la candidature de la ville de **Rambouillet** courant 1999, suivie par celle de **Voisins-le-Bretonneux**. Le principe retenu est celui d'une **participation équivalent au ¼ de la participation des communes adhérentes par habitant, soit 0,76 €**. La **participation des villes-portes représente 28 746€/ an, soit 20% de la participation des communes adhérentes.**

²⁰⁴ Dans le cas où ces cinq postes ne sont pas pourvus par des mises à disposition, la Région apporte au Parc une compensation financière annuelle qui alimente le budget de fonctionnement.

²⁰⁵ Estimation fournie par la Région au responsable administratif du Parc.

²⁰⁶ Cette variation s'explique par le fait qu'elle intervient après déduction du montant des actions de communication réalisées directement par la Région au titre des Parcs naturels régionaux.

Des discussions ont été menées avec la **communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines**, qui regroupe soit une agglomération de 150 000 habitants²⁰⁷. C'est en effet à cette échelle territoriale que doivent être recherchées les complémentarités entre la ville nouvelle et le Parc et que des actions de collaboration peuvent s'élaborer.

Les discussions ont été poussées jusqu'à la rédaction d'un projet de convention qui n'a pas abouti, dans le contexte délicat du débat public sur le tracé du prolongement de l'autoroute A 12. La communauté d'agglomération, favorable à des participations ponctuelles sur opérations, s'est refusé à s'acquitter d'une cotisation annuelle au fonctionnement du Parc. Il faut noter de surcroît que l'une des communes composant la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est déjà classée Parc (Magny-les-Hameaux) et une autre a déjà le statut de ville-porte (Voisins-le-Bretonneux), ce qui brouille la lisibilité d'un partenariat renforcé avec la communauté d'agglomération.

Le Parc ne compte officiellement jusqu'ici que deux villes-portes: Rambouillet (24 726 habitants) et Voisins-le-Bretonneux (12 153 habitants). Une convention a été établie avec chacune des villes-portes. La commune de Toussus-le-Noble a formulé début 2007 une demande d'adhésion comme ville-porte, qui a donné lieu à une décision favorable du syndicat mixte et qui fait l'objet d'un projet de convention en négociation.

4.1.1.5 Participation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Un contrat cadre pluriannuel a été signé entre le Parc, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Région Île de France concernant le financement de la cellule d'animation pour la préparation et la mise en œuvre des « Contrats de bassin de la Haute Yvette et de la Rémarde Amont ».

« La cellule d'animation intervient sur le territoire des communes du PNRHVC traversée par l'Yvette et la Rémarde et leurs affluents ainsi que sur les communes hors Parc constituant les parties amonts de ces deux bassins versants »²⁰⁸

Elle coordonne et anime toute action visant à améliorer la gestion des bassins versants de la haute Yvette et de la Rémarde amont.

Les concours financiers de l'Agence, de la Région et du Parc couvrent les budgets annuels approuvés des dépenses de la cellule d'animation :

L'Agence de l'eau prend en charge 50% et la Région 30% du budget prenant en compte :

- Le montant des dépenses réelles de personnel (plafonné à 50 000 €) par an et par animateur ;
- Le coût forfaitaire relatif au fonctionnement et à l'équipement en petit matériel de la cellule ;
- Le montant des dépenses hors taxes liées aux investissements de la première année (dans la limite des prix plafond).

L'Agence de l'Eau Seine Normandie finance également à hauteur de 50% du budget pour les missions des trois chargés d'étude et du chargé de mission de la mission nature et environnement, concernant les actions liées à la préservation des milieux naturels liés à l'eau.

²⁰⁷ Elle regroupe les 7 communes de : Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Magny-les-Hameaux, Montigny-le Bretonneux, Trappes et Voisins-le-Bretonneux.

²⁰⁸ Contrat pluriannuel 2004-2006 sur la cellule d'animation des « Contrats de bassin de la Haute Yvette et de la Rémarde Amont », p.2.

4.1.2 Analyse des comptes administratifs²⁰⁹

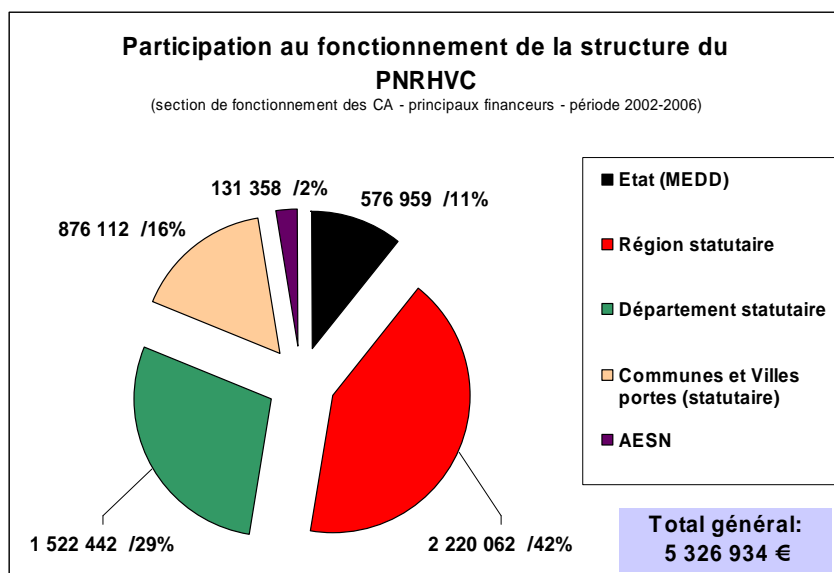
4.1.2.1 Les participations au fonctionnement de la structure²¹⁰

La participation de l'Etat représente en moyenne 11% sur la période 2002-2006 et actuellement 9,35%.

La principale contribution émane de la Région, si l'on intègre la valorisation des mises à disposition. Elle représente actuellement 571 824€/ an, soit **48,58%** du total des participations statutaires des collectivités adhérentes et de l'Etat. Elle représente **43% en moyenne sur la durée de mise en œuvre de la Charte**.

Cette participation a été revalorisée de 112 800€ à partir de 2004 dans le cadre de l'avenant au contrat de plan Etat-Région, de manière à assurer la pérennité de certains postes nécessaires à la mise en œuvre de la charte et qui avaient été créés sur le dispositif emplois-jeunes.

La participation de la Région se situe dans la moyenne des participations des Régions (520 780 € représentant 52,60% en moyenne d'après la Fédération des PNR pour l'année 2005). La participation des Région tend actuellement à augmenter, tant en valeur absolue qu'en proportion, puisqu'elle est passée en moyenne en 2006 à 671 200€/ Parc et représente 58% (source Fédération des PNR).



Source: EDATER/PNRHVC – analyse des comptes administratifs 2002-2006

La participation du Département des Yvelines dans la moyenne nationale²¹¹, représente actuellement **27,51%** du total des participations statutaires des collectivités adhérentes et de l'Etat et **29% sur la période 2002-2006**. Cette participation a été revalorisée à partir de 2004 en vertu de l'avenant au contrat de plan.

La participation cumulée des communes adhérentes et des villes portes représente **17% en moyenne sur la période 2002-2006**. Elle est actuellement ramenée à **14,56%**, du fait des revalorisations des participations départementale et régionale depuis 2004 dans le cadre de l'avenant au Contrat de Plan.

Cette participation est légèrement supérieure à la moyenne des participations des communes dans les Parcs (128 600€ pour l'année 2005 et 134 600€ pour l'année 2006, représentant 12% du total des participations statutaires des collectivités adhérentes et de l'Etat). Mais à l'inverse d'un nombre croissant de Parcs, le syndicat mixte du Parc de la Haute-vallée de Chevreuse ne perçoit pas de contributions des intercommunalités à fiscalité propre, peu nombreuses sur le territoire du

²⁰⁹ Ces analyses sont basées sur l'étude des comptes-administratifs du Parc sur la période 2002 à 2006, les traitements et interprétations réalisés ont fait l'objet de plusieurs aller / retours avec le pôle administratif du Parc. L'ensemble des données source des graphiques présentés ici ont été validées par le responsable administratif du Parc.

²¹⁰ Servant à financer les charges de personnel statutaire, les frais, équipements... utiles au fonctionnement de la structure. Ont été exclus de ces traitements graphiques les produits exceptionnels (354 000 €), les produits de régie ou vente directe (412 000 €) et les « autres apports aux opérations » (excepté AESN – 392 000 €).

²¹¹ Ce niveau de contribution se situe dans la moyenne constatée par la Fédération des PNR (300 730€ par Parc en 2005 et 323 800€ en 2006 pour un taux moyen de 28%).

Parc, et qui ne sont pas adhérentes au syndicat mixte. La tendance observée au niveau national est une implication de plus en plus forte de ces intercommunalités dans la vie institutionnelle des Parcs, même si le taux de leur contribution financière est encore très modeste (28 600.

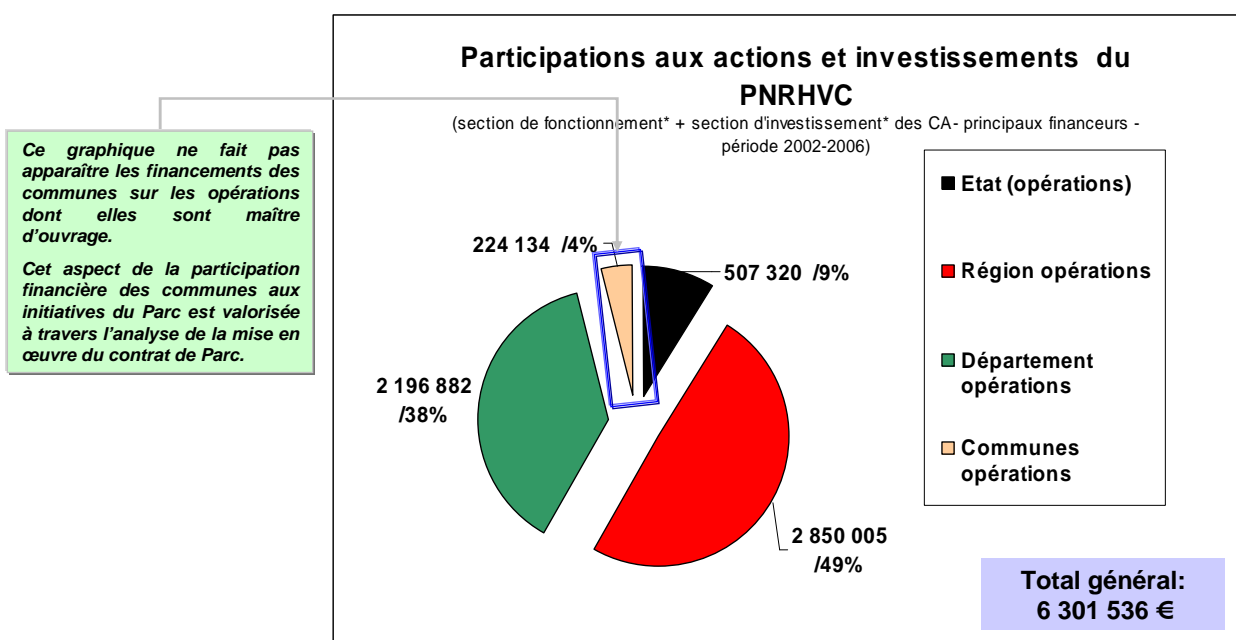
4.1.2.2 Le financement des actions et des investissements

La Région et le Département prennent respectivement en charge 60% et 40% des dépenses sur opérations, déduction faite de la participation des communes et d'autres subventions éventuelles²¹².

La clé de répartition s'applique quelle que soit la nature des opérations, ce qui représente une commodité pour le Parc. **La clé de répartition s'applique indifféremment aux dépenses relevant de la section de fonctionnement (2/3 des opérations) et de la section d'investissement.** Aucune opération ne peut être prise en compte par la Région hors du programme annuel et de la clé de répartition avec le Conseil général.

L'adoption du programme annuel d'actions par les assemblées suppose donc un travail de préparation en collaboration étroite avec les services et une négociation fine avec les élus de la Région et du Département, pour obtenir leur accord par un vote bloqué portant sur l'ensemble du programme. Le fait que la Région soit généralement la première collectivité à délibérer crée un effet d'entraînement sur le vote du conseil général, en sécurisant le montage financier.

Le ratio réel de répartition entre les totaux de participation de la Région et du Conseil Régional est de 57 / 43²¹³. L'écart à la clé théorique (60/40) s'explique notamment par les différents modes de règlement instaurés par les partenaires du Parc. En effet, le Conseil Régional ne finance que sur service fait tandis que le CG avance une partie des fonds nécessaires aux opérations.



²¹² Ce principe, commun à tous les PNR d'Ile-de-France, voit son application simplifiée en Haute-vallée de Chevreuse par le fait qu'il implique le seul département des Yvelines, ce qui dispense du débat sur la répartition des charges entre départements en fonction de la localisation des opérations.

²¹³ On retrouve la même clé de répartition « réelle » pour le Pnr du Gâtinais français.

4.1.2.3 Evolution des recettes de fonctionnement (ensemble)²¹⁴

Si l'on intègre l'ensemble des recettes qui alimentent la section de fonctionnement du budget du syndicat mixte, on retrouve :

-la grande stabilité des recettes des communes,

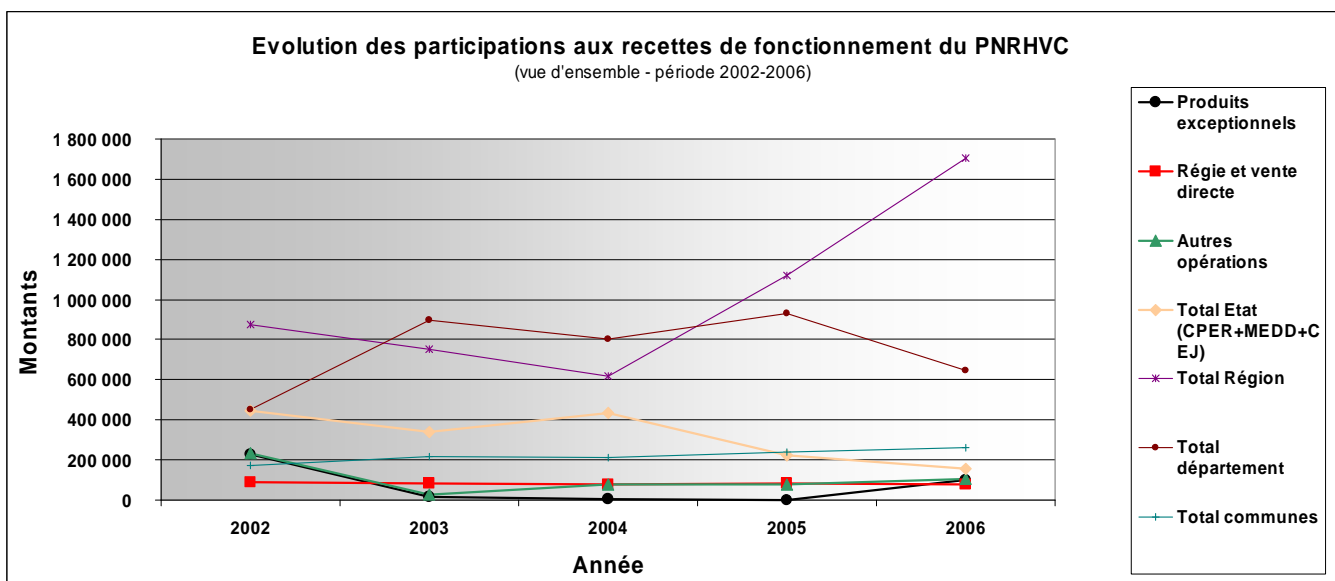
-la participation importante du département et de la Région.

-la diminution de la participation de l'Etat se trouve amplifiée avec la suppression des remboursements sur les Contrats emplois jeunes (CEJ) après 2004.

-les recettes propres du Parc qui représentent un niveau assez faible de 3% du budget de fonctionnement, contre 7% en moyenne pour les PNR²¹⁵. (elles proviennent de la régie de recettes pour la vente de produits, de l'activité d'accueil sur les gîtes d'étape, de l'activité du CIN).

Contrairement à d'autres Parcs confrontés à la difficulté de pérennisation des postes créés sur le dispositif emplois jeunes, le PNR de la Haute-vallée de Chevreuse n'a pas cherché à augmenter ses ressources propres par l'instauration de prestations payantes auprès des bénéficiaires. Cette option a été débattue s'agissant de prestations de conseil approfondi sollicité par des communes ou des particuliers. Mais le principe de gratuité des interventions techniques a été conservé.

Avertissement : ce graphique fait apparaître un écart entre les apports du CR et du CG 78, qui s'explique par les différents modes de règlement instaurés par les partenaires du Parc. En effet, le Conseil Régional ne finance que sur service fait tandis que le CG avance une partie des fonds nécessaires aux opérations. Ce mode de règlement génère de fait des décalages de versements.



Source: EDATER/PNRHVC – analyse des comptes administratifs 2002-2006

²¹⁴ Ici c'est l'ensemble des recettes inscrites dans la section de fonctionnement des comptes administratifs du Parc qui est étudié. Sont donc agrégées les données sur les recettes « de fonctionnement de la structure », (finançant les charges de personnel statutaire, les frais de fonctionnement de la structure, ...) et les montants dévolus aux actions du Parc inscrit dans la section de fonctionnement de ses comptes administratifs.

²¹⁵ Source Fédération des PNR, données sur le budget de fonctionnement 2006 des Parcs naturels régionaux.

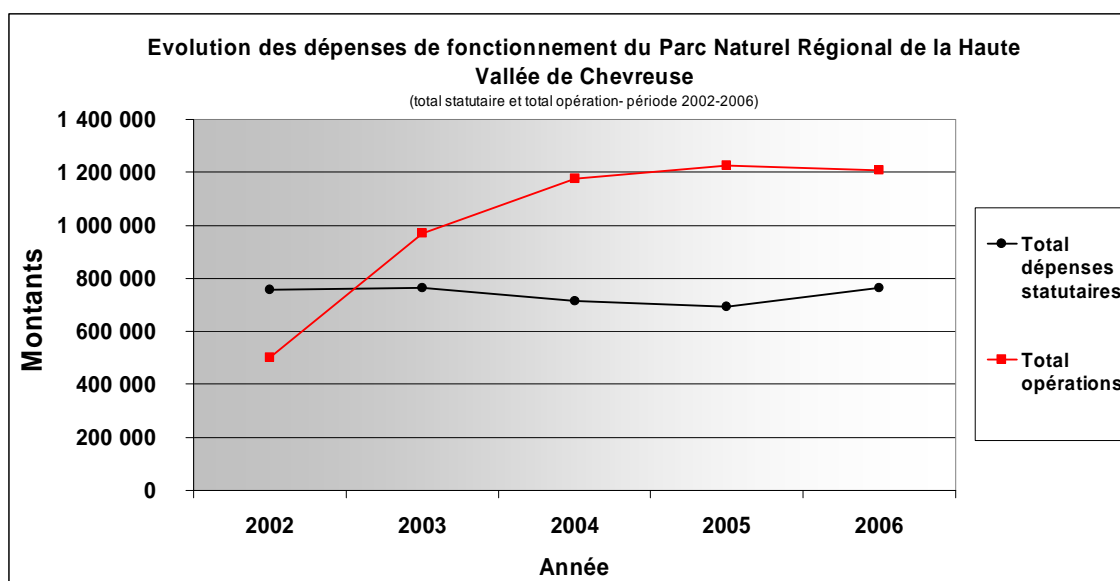
Le Parc naturel régional de la Haute-vallée de Chevreuse a eu **recours au mécénat sous plusieurs formes** :

- **Partenariat avec Gaz de France** qui a permis la **création d'un poste de technicien** en charge de la veille et du petit entretien du réseau d'itinéraires de **randonnée pédestre** ;
- **Soutien de VEOLIA à des opérations de restauration de petit patrimoine lié à l'eau**, en application d'une convention nationale entre cette société et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.
- **pour la célébration de ses 20 ans**, le Parc a missionné à cet effet un prestataire chargé de la prospection d'entreprises en leur apportant les garanties de défiscalisation liées au mécénat. Mais cette expérience n'a pas débouché sur la formalisation de partenariats plus durables, ni sur le montage d'opérations en partenariat public-privé.

4.1.2.4 Evolution des dépenses de fonctionnement

Ce graphique met clairement en évidence la **maîtrise des dépenses liées au fonctionnement statutaire du Parc** et la **progression des dépenses sur opérations**, qui atteint un niveau asymptotique à partir de 2004.

L'allure de ces deux courbes montre la **gestion rigoureuse du syndicat mixte** et son **efficacité par la priorité des dépenses affectées à l'opérationnel**.



4.2 La réalisation des actions

Le suivi financier de la réalisation des actions que le Parc met en oeuvre a été effectué par l'intermédiaire de la constitution d'une base de données. Les traitements et analyses sur la période 1999-2006 présentés ici sont tous issus de cette base créée à partir de Février 2007 et actualisée en continu.

4.2.1 Présentation générale de la base de données utilisée

La base de données « Programmes » recense les fiches Programmes / Opérations²¹⁶ votées entre 1999 et 2006 et ayant effectivement été réalisées ou étant en cours de réalisation. Les projets votés et annulés par la suite n'ont pas été intégrés.

Programmes et Opérations

Il faut d'abord distinguer deux types de « montage » de projets :

- les « Programmes » : projets entraînant des dépenses de fonctionnement ;
- les « Opérations » : projets entraînant des dépenses d'investissements.

On distingue ensuite les **programmes dits « généraux »** (PG) (qui sont des programmes « enveloppes » thématiques réapprovisionnés au cours des différents Comités syndicaux), des différents « petits » programmes dits « **normaux** » qu'ils contiennent. Il existe aujourd'hui sept programmes « généraux » :

Tableau : Typologie des Programmes Généraux

PG010	Equipements des communes
PG020	Acquisition, restauration, équipement des chemins
PG030	Mise en valeur du petit patrimoine et protection du cadre de vie
PG040	Protection et mise en valeur des milieux et paysages
PG050	Etudes pré-opérationnelles ou de faisabilité
PG060	Energies et haute qualité environnementale
PG070	Habitat et qualité du bâti

Source : PNRHVC, note descriptive de la base de données programmes et opérations

Au total, ce sont 373 programmes et opérations qui ont été pris en compte.

Afin de simplifier la lecture des graphiques et tableaux, nous avons utilisé le terme « **action** » pour décrire l'ensemble des programmes et opérations du Parc recensées dans la base de données.

Le montant prévisionnel total représenté par ces actions est de **12 963 308 €** soit une moyenne de **1,44 M€ / an**.

²¹⁶ Ces fiches donnent un rapide descriptif de l'action et présentent un tableau de financement prévisionnel.

4.2.2 Analyse de la répartition des apports par financeur²¹⁷ (montants prévisionnels)

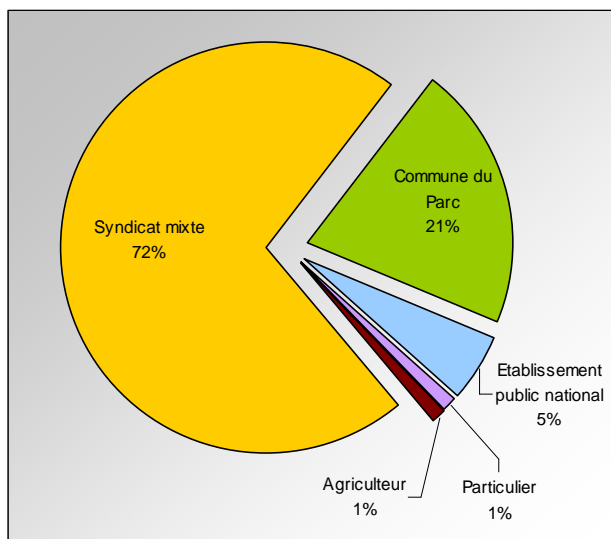
Tableau récapitulatif des apports par financeur (prévisionnel)

Financeur	Montants prévisionnels €
Agriculteur	135 717
Communes du Parc	2 704 276
Communes hors Parc	-
Etablissements publics nationaux	696 524
Particuliers	152 083
Syndicat mixte	9 274 708
Total	12 963 308

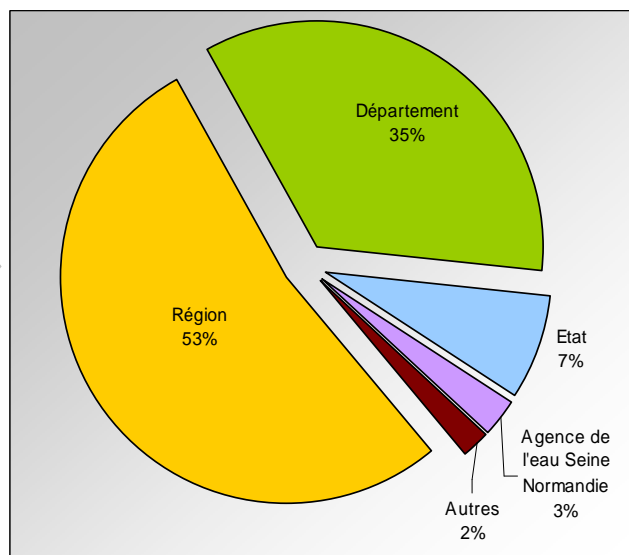
Graphique 1 (à gauche) : le Parc apporte 72% des montants jugés nécessaires à la réalisation des actions dont il est l'initiateur. L'apport des communes est relativement conséquent (21%) ce qui n'est pas étonnant dans la mesure où ce niveau de participation répercute l'autofinancement qu'elles apportent sur les nombreuses opérations du Parc dont elles sont les bénéficiaires²¹⁸.

Graphique 2 (à droite): la Région est logiquement le principal financeur. L'apport du département est important en vertu de la clé de répartition conclue avec la Région. Le niveau de concours de l'Etat est moindre sur l'opérationnel. Les autres apports, très significatifs sur certaines thématiques, comme le concours de l'Agence de l'eau, restent marginaux au regard de l'ensemble.

Répartition des apports aux actions du Parc par financeur



Détail de la constitution de l'apport global du Parc (9,3 Millions € - 72%) par partenaire financier

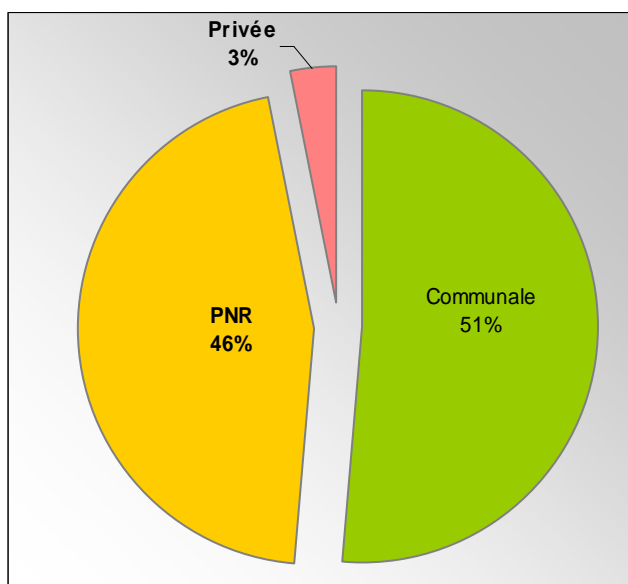


²¹⁷ Dans les « Etablissements publics nationaux » ont été classés : EDF, l'ADEME et l'Agence de l'eau Seine Normandie. La classe « syndicat mixte » correspond au PNR. Les montants prévisionnels alloués par le Parc englobent notamment la participation de l'Etat, de la Région, du Département. Aucun apport d'EPCI n'est enregistré dans la base. Aucune commune hors Parc, ne participe au financement des actions du Parc recensées dans la base.

²¹⁸ Voir par la suite le graphique de répartition des actions par grand type en montants prévisionnels (59% d'aide aux communes).

4.2.3 La maîtrise d'ouvrage

On note une forte implication des communes dans la maîtrise d'ouvrage des opérations initiée par le Parc.



4.2.4 Ventilation des montants prévisionnels et réalisés (1999-2006)

4.2.4.1 Répartition des actions par axes de la charte en nombre et en montants prévisionnels²¹⁹ (€)

19 actions n'étaient pas explicitement rattachées à la Charte. Il s'agit d'actions ayant trait à des domaines d'intervention apparus en cours de mise en œuvre de la charte :

- mise en place d'un réseau de haut débit ;
- maîtrise de l'énergie.

Ils représentent au total 297 867 € et sont regroupés dans l'Axe « 6 Autres ».

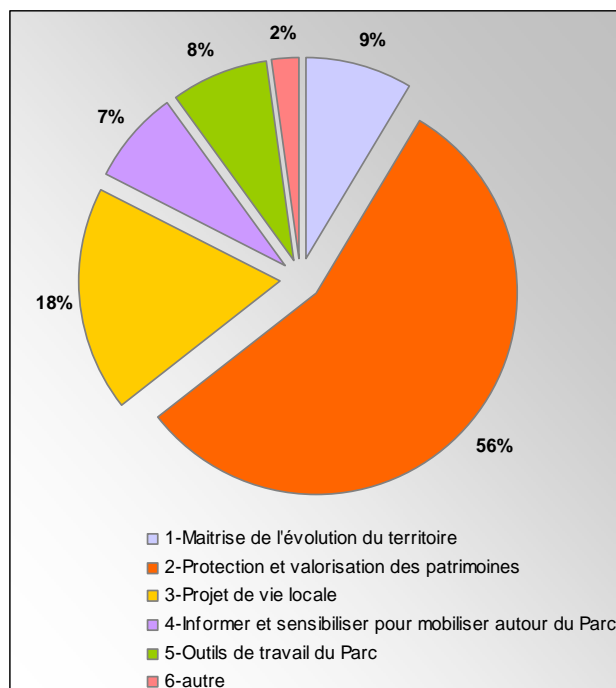
Axes de la charte	Montants prévisionnels	Nombre d'actions
1-Maitrise de l'évolution du territoire	1 124 287	20
2-Protection et valorisation des patrimoines	7 236 172	208
3-Projet de vie locale	2 331 645	78
4-Informer et sensibiliser pour mobiliser autour du Parc	965 300	23
5-Outils de travail du Parc	1 008 044	26
6-Autres	297 867	19
Total	12 963 313²²⁰	373

²¹⁹ La ventilation par objectif stratégique est donnée en annexe.

²²⁰ L'écart de 5 € entre ce total et celui du tableau présenté dans la partie précédente s'explique par la pondération des montants rendue nécessaire par le rattachement de 82 actions à plusieurs axes de la Charte (le montant d'une action rattachée à deux axes étant réparti pour 50% dans le 1^{er} axe et pour 50% dans le second).

L'axe 2, relatif à la protection et à la valorisation des patrimoines regroupe à la fois les actions de réhabilitation de patrimoines bâtis (bâti vernaculaire notamment) et les actions d'enfouissement de réseaux, deux sous groupes rassemblant des actions fortement coûteuses en termes financiers. Pour ces raisons, il représente une part importante dans le total des montants prévisionnels des opérations et programmes votés par le syndicat mixte (7,2 millions d'euros - 56%). Ensuite, les répartitions sont plus équilibrées même si l'axe 3 relatif au projet de vie local est un peu plus important (2,3 millions d'euros - 18%). On pense ici aux sous-axes relatifs aux activités commerciales et de service et au tourisme nature-culture. Enfin les 3 derniers axes, concernant la maîtrise de l'évolution du territoire (notamment la gestion des espaces urbanisés), les outils de travail du Parc et l'information et la sensibilisation (notamment la diversification des outils et des supports de communication), représentent chacun environ un million d'euros soit une part relativement mineure des dépenses prévisionnelles votées au sein du Parc : 9, 8 et 7%.

Répartition des montants prévisionnels Par Axes de la charte sur la période 1999-2006

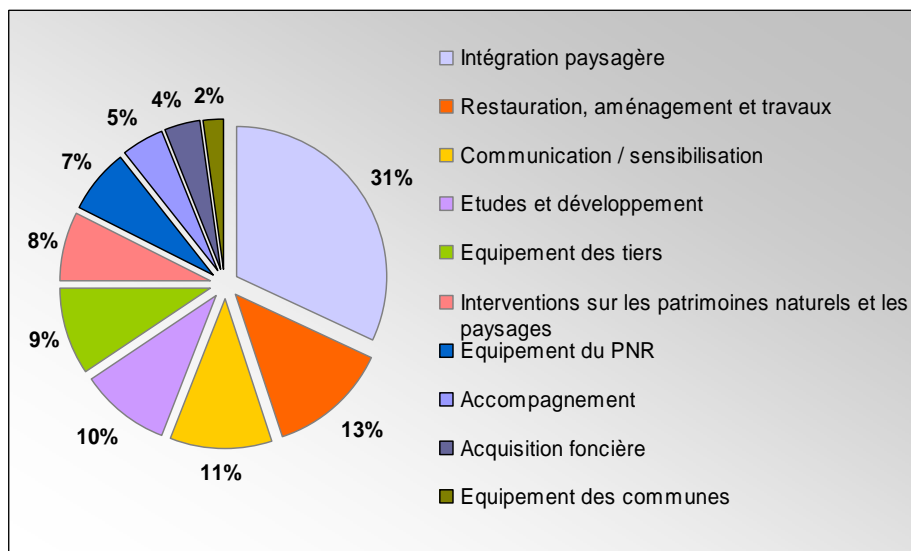


4.2.4.2 Ventilation des actions par type (10) en nombre et en montants prévisionnels

Types d'actions	Montants prévisionnels	Nombre d'actions
Intégration paysagère (enfouissement des réseaux, habillage de transformateurs)	4 135 985	57
Restauration, aménagement et travaux (chemins, patrimoine bâti)	1 711 802	93
Communication, sensibilisation et promotion	1 376 668	33
Etudes et développement	1 285 592	35
Equipement des tiers (entrepreneurs, agriculteurs, particuliers)	1 195 371	31
Conservation, préservation et restauration des patrimoines naturels, eau, rivières et paysages	993 873	51
Equipement du PNR	878 548	24
Accompagnement (aide technique, conseil et soutien)	608 300	13
Acquisition foncière	474 074	6
Equipement des communes (dont signalétique)	303 100	30
Total	12 963 313	373

Le volume important des crédits alloués sur les premières années aux opérations d'enfouissement de réseaux gonfle la part des dépenses sur l'objectif d'intégration paysagère. La répartition des dépenses entre les autres objectifs est plus équilibrée.

Répartition des actions par type (10) en montants prévisionnels

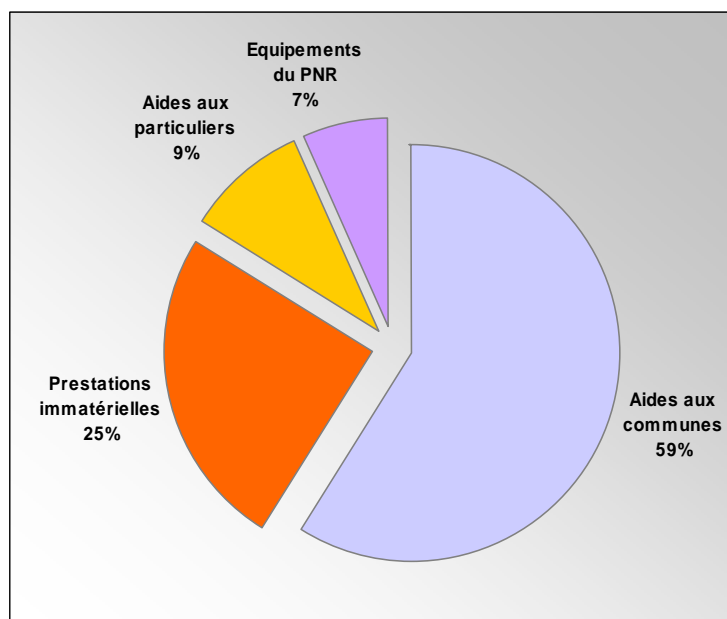


4.2.4.3 Ventilation des actions par grand type (4) en nombre et en montants prévisionnels

Types d'actions	Montants prévisionnels	Nombre d'actions
Aides aux communes	7 618 834	237
Prestations immatérielles	3 270 560	81
Aides aux particuliers	1 195 371	31
Equipements du PNR	878 548	24
Total	12 963 313	373

Ce graphique illustre bien la priorité donnée par le Parc aux aides aux communes et aux acteurs privés. Ces deux types d'acteurs ont effectivement été destinataires de 8,8 millions d'euros (en prévisionnel) sur la période, soit 68% du total des montants prévisionnels votés.

Répartition des actions par grand type en montants prévisionnels

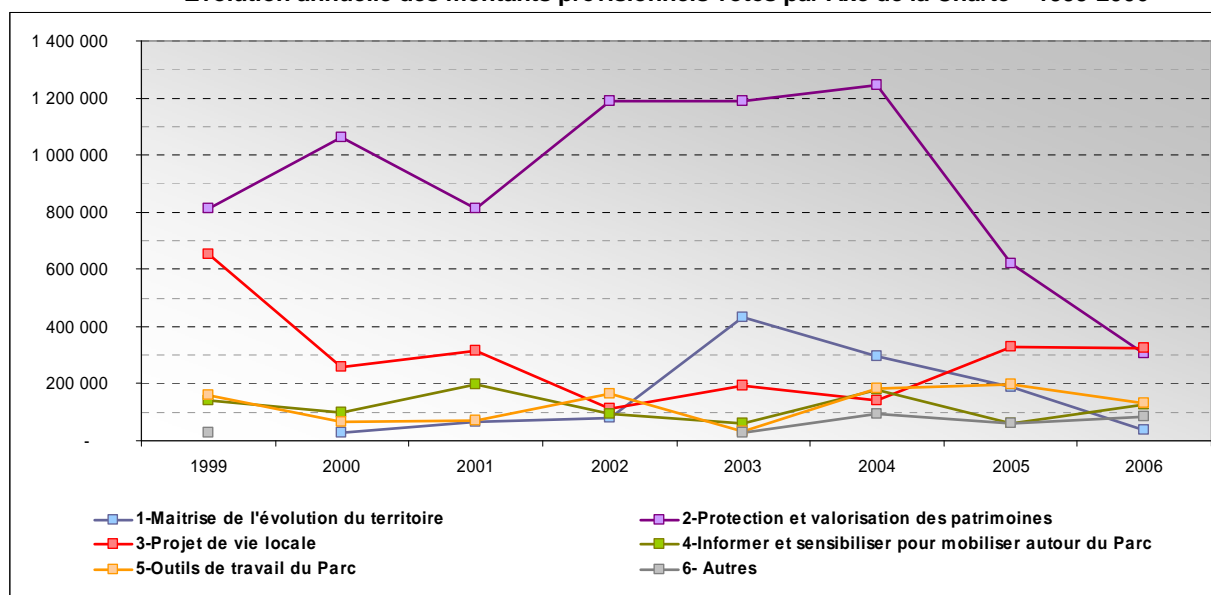


4.2.5 Evolution des programmes d'actions

4.2.5.1 Evolution annuelle par axe de la Charte

Graphique 1 : pour l'axe 2 sur la protection et la valorisation des patrimoines, l'abandon du dispositif d'aide à l'enfouissement des réseaux aériens disparaît à travers la forte diminution des montants prévisionnels sur les années 2005 et 2006. Pour le reste, les montants prévisionnels des axes 4 et 5 sont relativement stables sur la période, oscillant entre 100 000 et 200 000 €. Les montants dévolus à l'axe 3 sur le projet de vie locale connaissent un pic en 1999 avec la phase 2 de l'Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC) puis oscillent entre 300 000 et 150 000 € par an entre 2000 et 2006. Deux hausses un peu moindres peuvent être notées sur les périodes 2000 et 2001 puis 2005 et 2006. Elles sont notamment dues aux différentes phases de l'ORAC et au lancement du programme d'aide aux entreprises en 2005. Enfin, l'axe 1 relatif à la maîtrise de l'évolution du territoire connaît une hausse importante en 2003 répercutant une aide à l'acquisition foncière en cœur de bourg puis décline pour reprendre en 2006 sont niveau de 2002.

Evolution annuelle des montants prévisionnels votés par Axe de la Charte – 1999-2006



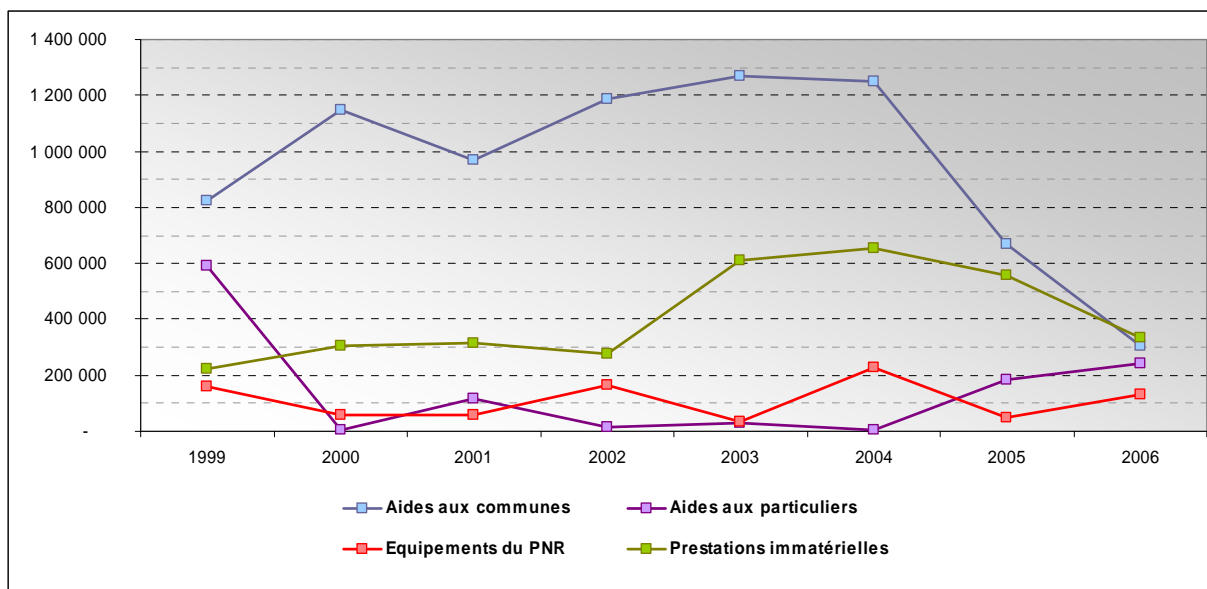
Nota : 19 actions n'étaient pas rattachées à la Charte, il s'agit des programmes ayant trait à la mise en place d'un réseau de haut débit et à la maîtrise de l'énergie. Elles ont été regroupées dans l'Axe « 6 Autres » (297 867 €).

Graphique 2 : en ce qui concerne les évolutions des montants prévisionnels votés par grand type d'action, l'abandon du dispositif d'aide à l'enfouissement des réseaux aériens se répercute sur l'évolution des montants d'aides aux communes à partir de 2005. Les aides aux particuliers restent à un niveau relativement bas jusqu'en 2005 ou une hausse sensible est à noter, cette hausse étant due au lancement du programme d'aide aux entreprises suite donnée par le Parc à l'ORAC. En 2006, les aides aux particuliers se stabilisent à un niveau légèrement supérieur dépassant les 200 000 €, fortement impactées par le programme d'aide aux entreprises renommé « Aide au développement économique ».

En ce qui concerne les équipements du Pnr, le niveau des montants votés reste relativement stable même s'il oscille parfois légèrement d'une année sur l'autre. Seul fait remarquable, il dépasse les 200 000 € en 2004 avec le lancement de la mission d'ingénierie pour le développement du SIG. Enfin, le niveau des montants prévisionnels alloués aux prestations immatérielles s'accroît sensiblement à partir de 2003 après avoir été relativement stable entre 1999 et 2002, restant proche des 300 000 € annuels. Cette hausse s'explique en partie par l'avènement de la phase 2 de l'étude opérationnelle de la gestion hydrologique du

bassin versant de l'Yvette amont. Elle atteint son pic en 2004, notamment impactée par 3 actions dont le coût prévisionnel se situe légèrement en deçà des 100 000 € puis décline progressivement jusqu'en 2006, année durant laquelle aucune action d'ampleur n'a été votée.

Evolution annuelle des montants prévisionnels votés par grand type d'action -- 1999-2006



4.2.6 Les montants réalisés sur la période 1999-2003

4.2.6.1 Présentation générale

Une fois les programmes d'actions votés par le Syndicat mixte du Parc, la notification des subventions, la réalisation des opérations et la remontée de l'ensemble des justificatifs des dépenses réalisées, notamment pour les opérations en maîtrise d'ouvrage de tiers, nécessite un délai estimé par le Parc de 2 à 3 ans.

C'est la raison pour laquelle le traitement des données relatives aux actions réalisées n'est possible de manière exhaustive que sur la période 1999-2003.

D'autre part, les informations relatives à la réalisation des montants prévus ne peuvent concerner que les montants que le Parc était censé financer. N'ont donc été pris en compte que les montants prévisionnels sur lesquels le Parc était financeur. L'objet de cette analyse n'étant pas de mesurer la capacité des partenaires du Parc à réaliser leurs opérations mais la réalisation par le Parc des engagements financiers qu'il a pris.

In fine, les montants comparés ici sont les montants prévisionnels à la charge du Parc avec les montants qu'il a réalisés. Ces montants n'étant calculés que sur la période 1999-2003.

Principaux chiffres sur les données contenues dans les graphiques :

- Nombre de programmes : 203 programmes
- Coût prévisionnel calculé (HT ou TTC) : 5 830 989 €
- Montant des dépenses réalisées TTC: 4 926 667 €

▪ Taux de réalisation : 84,5%

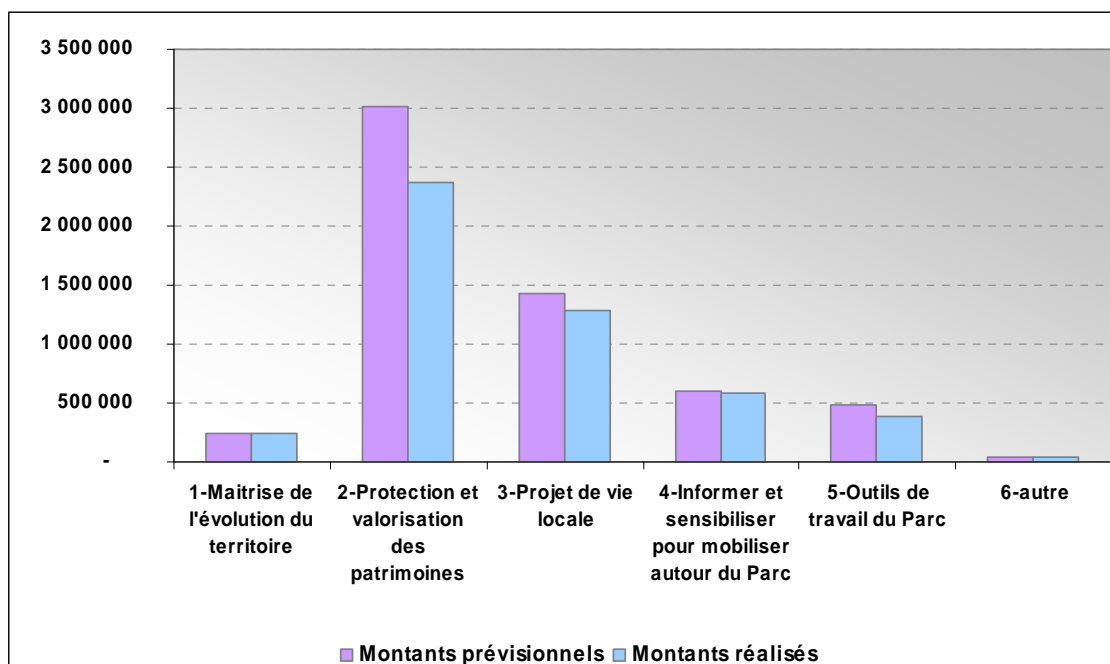
4.2.6.2 Analyse des taux de réalisation par axe (1999-2003)

Axes de la Charte	Montants prévisionnels	Montants réalisés	Taux de réalisation
1-Maitrise de l'évolution du territoire	249 012	245 291	98.51%
2-Protection et valorisation des patrimoines	3 015 207	2 372 589	78.69%
3-Projet de vie locale	1 430 965	1 279 351	89.40%
4-Informer et sensibiliser pour mobiliser autour du Parc	595 657	590 717	99.17%
5-Outils de travail du Parc	491 839	390 371	79.37%
6-autre	48 310	48 348	100.08%
Total	5 830 989	4 926 667	84.49%

Le taux de réalisation global des opérations et programmes votés par le Parc sur la période 1999-2003 est plutôt satisfaisant.

On distingue cependant quelques écarts qui méritent d'être signalés : les axes 1 (maîtrise de l'évolution du territoire), 4 (Informer et sensibiliser pour mobiliser autour du Parc) et l'axe « Autres » ont tous trois été réalisés à 100% ou presque. L'axe 3 est un peu en deçà mais enregistre un taux de réalisation très satisfaisant (89,4%). Les deux axes restants, le 2 (protection et valorisation des patrimoines) et 5 (outils de travail du Parc) ont des taux de réalisation un peu moindres. En ce qui concerne l'axe 2, c'est le taux de réalisation très bas du sous-axe relatif à la protection et gestion des milieux naturels et des espèces (38,5%) qui tire l'ensemble vers le bas. Pour l'axe 5 l'écart de réalisation est récurrent sur différentes actions d'ampleur moyenne.

Comparaison côte à côte des montants prévisionnels et réalisés par Axe de la Charte sur la période 1999-2003

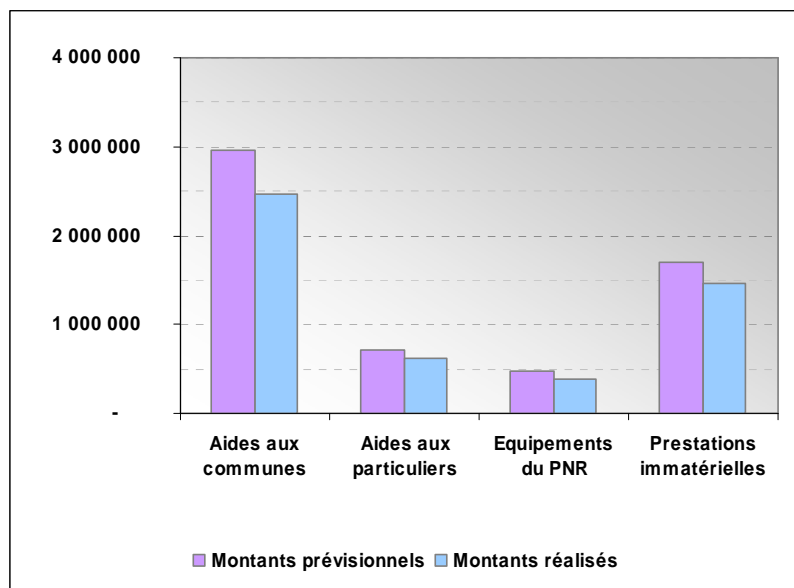


4.2.6.3 Analyse des taux de réalisation par grand type d'action (1999-2003)

Types d'actions	Montants prévisionnels	Montants réalisés	Taux de réalisation
Aides aux communes	2 956 330	2 457 773	83.1%
Aides aux particuliers	708 452	620 886	87.6%
Equipements du PNR	470 342	384 814	81.8%
Prestations immatérielles	1 695 865	1 463 194	86.3%
Total	5 830 989	4 926 667	84.5%

Les taux de réalisations pour chacun des 4 grands types d'action identifiés sont satisfaisants et les écarts sont peu importants.

Comparaison côte à côte des montants prévisionnels et réalisés par grand type d'action sur la période 1999-2003



4.3 Première approche sur l'analyse de l'efficacité du syndicat mixte

4.3.1 Concept et méthode

La mesure de l'efficacité met en rapport les coûts et moyens mobilisés d'une politique avec ses résultats et ses réalisations. Elle répond schématiquement à la question : les ressources mobilisées par l'action publique ont-elles été bien utilisées ?

Dans le cas d'un Parc, la notion d'efficacité vise à établir si les résultats et les réalisations obtenues par l'intermédiaire de son action méritaient ou non qu'il y investisse les moyens mis en œuvre, à savoir les ressources humaines, les moyens techniques et les investissements financiers.

Cependant, la mesure de l'efficacité nécessite l'existence de différentes informations de référence et outils de suivi des résultats de l'action. Les outils de suivi de l'action doivent permettre d'une part de mesurer, in itinere, les résultats qu'elle produit et in fine de pouvoir, lors de la démarche d'évaluation, mobiliser ces informations sur les résultats afin de les mettre en balance avec les coûts et la mobilisation des moyens qu'ils ont induits. D'autre part l'évaluation de la valeur de ces résultats en regard des moyens qui ont été utilisés pour les atteindre ne peut être réalisée qu'à partir de données normatives ou de références préexistantes.

En l'absence d'éléments de comparaison de ce type, il est difficile de porter un jugement valable en matière d'efficacité : dans quelle mesure par exemple, dispose-t-on aujourd'hui de ratios moyens pour le coût d'animation d'une opération collective en faveur de 100 entreprises, ses réalisations et ses résultats ?

Ensuite, parmi les coûts induits par un projet, une action ou un domaine d'intervention, le coût en terme de temps passé, mesuré en Equivalent Temps Plein (ETP), doit pouvoir être mobilisé afin d'être intégré au calcul d'un ratio coûts / résultats. Il serait donc nécessaire de suivre au plus près cette information au sein du Parc.

Enfin, l'efficacité mettant en jeu l'analyse des résultats, conviendrait-il de disposer de manière systématiques et rigoureuse, pour chaque opération, de quelques indicateurs pouvant illustrer les effets des actions (emplois maintenus, service à la population renforcé, ... en s'accordant sur les définitions).

L'efficacité est le critère d'évaluation le plus difficile à renseigner car c'est celui qui demande le plus de structuration et de rigueur dans le temps, de la part de l'organisation évaluée pour produire les données qui permettront sa mesure.

En l'état de l'information disponible, il nous est difficile de dépasser le stade de l'analyse des réalisations et résultats et la présentation des moyens mobilisés, notamment financiers (chapitre précédent). Nous pouvons cependant fort de ces analyses recommander quelques pistes pour faciliter le travail d'analyse de l'efficacité de la prochaine charte.

4.3.2 Structuration interne en terme de suivi des résultats de l'action

Le détail des différentes modalités d'organisation interne permettant de constituer des données utiles aux analyses de type efficacité mais aussi efficacité sont donnés dans la partie 2.1.2 Pilotage, suivi et évaluation.

Pour rappel : Afin de pouvoir mesurer l'efficacité d'une politique, des données précises sur les réalisations effectuées et les résultats obtenus sur chacune des actions mise en œuvre doivent être produites.

- 1- Les indicateurs de réalisation : ces indicateurs souvent déjà utilisés sous une autre appellation par les Parcs permettent un suivi quantitatif des actions réalisées (nombre de réunions organisés, nombre de dépliants édités, nombre d'opérations mise en œuvre, ...).
- 2- Les indicateurs de résultats : appliqués à chacune des actions mise en œuvre (1 à 3 indicateurs par action), leur suivi permettra in fine de détenir les données sur les résultats de l'action (nombre de personnes sensibilisées par l'action, nombre d'emplois consolidés auquel le Parc a contribué, surface non urbanisées grâce à l'action du Parc, ...). Lorsque le lien de cause à effet entre l'action du Parc et l'évolution du territoire sera ténu ou difficile à établir (tant des inter-actions existe avec le milieu et un nombre important d'acteurs), on parlera alors davantage d'indicateurs de contexte (nombre d'individus d'une espèce protégée, ...).

Le ratio coût / résultats permettant de mesurer l'efficacité d'une politique nécessite aussi des informations précises sur les coûts de cette politique. Ces données peuvent être produites à partir du suivi des moyens consommés. Ce suivi se subdivise schématiquement en deux catégories de moyens : les moyens humains et les moyens financiers :

- 1- Les moyens financiers : en Chevreuse, dès le début de l'année 2007 a été lancé un travail de constitution d'une base de données permettant de suivre les dépenses réalisées sur chacune des actions menées. D'une manière générale, ce suivi doit être fait à partir d'un fichier recensant l'ensemble des actions ayant amené des dépenses et l'ensemble des dépenses réalisées pour chacune des actions. Les moyens matériels : parfois, le Parc peut-être amené à utiliser ses équipements mobiliers ou immobiliers pour la mise en œuvre d'une action. La valeur des moyens matériels immobilisés pour une action devra être convertie en valeur financière.
- 2- Les moyens humains : les données sur la consommation des moyens humains se constituent à travers le suivi du temps passé par les personnels affectés à la mise en œuvre des opérations lancées par le Parc. Pour chacune des actions menées, les personnes qui s'y investissent devront saisir régulièrement le temps qu'elles y passent.

4.3.3 Les données normatives ou de référence

Le suivi et le renseignement d'indicateurs de résultats permettent la production de données sur les résultats de l'action du Parc. Cette production de données permet la comparaison avec les moyens humains, techniques et financiers investis, c'est-à-dire le calcul du ratio coûts / résultats.

Deux solutions sont envisageables pour mobiliser des données de référence:

- En interne : comparaison du ratio coûts / résultats actuel avec un ratio / coûts résultats sur des opérations similaires mais issu d'une évaluation passée.
- En externe : utilisation de données de références produites au niveau régional ou national (enquêtes ou études dans d'autres Parcs ou Pays par exemple).

Au titre de l'évaluation 2007, nous pouvons par exemple mettre en exergue les ratios suivants :

- nombre d'actions menées total : 373 - Moyenne annuelle : 46,5
- montant total programmés : 12 963 308 € - Moyenne annuelle : 1 620 375 €
- montant total réalisés (dépenses justifiées) : 4 926 667 € (période 1999-2003) - Moyenne annuelle : 615 750 €...
- ETP total : 27.....

Ces valeurs pourront servir de base à une première approche de l'efficacité lors de l'évaluation de la mise en œuvre de la future charte et pourraient également être déclinées par axe et mission, sous réserve de stabilisation des données.

5 Impacts et effets des actions

Les impacts et les effets de l'action du Parc : quels sont les effets et impacts de l'action du Parc sur son territoire (qualité environnementale, notoriété, mobilisation et sentiment d'appartenance, développement économique, ...)?

A défaut d'instruments de mesure plus adaptés, les impacts et effets de l'action du PNRHVC ont été évalués à travers la réalisation d'une enquête auprès des acteurs, élus et partenaires du Parc, dont nous estimons qu'ils disposent d'une connaissance suffisante à la fois de la démarche de Parc et du territoire. Il leur était demandé de tirer leur bilan des effets de l'action du Parc. Au final, 44 réponses ont été retournées et analysées (20 élus, 9 partenaires institutionnels, 18 partenaires locaux²²¹, se reporter aux annexes et résultats détaillés).

5.1 Les effets de l'action du Parc sur son territoire

5.1.1 La maîtrise de l'évolution du territoire.

Les appréciations se révèlent être très positives en ce qui concerne les effets des actions du PNR en matière de gestion des espaces naturels : 81% des répondants les estiment positives ou très positives (94% pour les élus).

Bien que le ressenti général s'avère être positif également pour la gestion des espaces urbanisés, il demeure moins tranché : 65% de positif (21% de sans effet). Les élus ont eux, encore une fois, une vision plus positive des effets de l'action du Parc (91%).

Pour les modes d'intervention (conseils, aides à l'élaboration des documents d'urbanisme), 61% des opinions sont positives (83% pour les élus), alors que la part d'acteurs non concernés (sans avis) reste forte en ce domaine (27%).

5.1.2 Les patrimoines naturels

Un consensus presque général semble exister autour de l'efficacité de l'action du Parc en matière de « faune et flore » et « d'eau et rivières » : 82% de satisfaction.

Les avis semblent un peu plus en retrait concernant les effets de son action en termes de :

- patrimoine paysager : 68% (80% pour les élus)
- bâti : 71% (80% pour les élus).

Ces avis tout de même globalement très positifs viennent confirmer les problématiques de l'environnement et des paysages comme faisant partie des domaines pour lesquels l'action du Parc est la mieux reconnue.

²²¹ Le total de 47 répondants trouvé en additionnant ces données s'explique par le fait que trois répondants étaient à la fois élus et soit employés d'une structure partenaire, soit partenaire locaux.

5.1.3 Le développement des activités économiques et culturelles

Les avis des acteurs sur les effets de l'action du Parc en terme d'activités culturelles et du tourisme « nature-culture » sont globalement très positifs : 75 et 76%.

Les acteurs jugent aussi les effets des actions du Parc en matière de développement des activités commerciales et de services comme étant très positifs : 72%.

C'est au sujet de l'agriculture que les avis sont un peu moins favorables au Parc : 52% d'avis favorables (74% pour les élus). L'agriculture est, on le sait, un point important de débat, alors que les intérêts de cette activité et ceux défendus par le Parc entrent parfois en conflit.

5.1.4 L'accueil, l'information et l'éducation à l'environnement

Les appréciations sur cette catégorie de domaines sont très hétérogènes.

La diversification des outils et supports de communication, l'information et la sensibilisation des visiteurs, ainsi que l'amplification des actions d'éducation à l'environnement suscitent des avis majoritairement positifs : respectivement à 83, 83 mais seulement 70% pour le dernier.

Les effets de l'action du Parc dans les trois autres domaines d'interventions récoltent des opinions beaucoup moins favorables :

- le travail de concertation (délégués communaux, régionaux, départementaux, ...) et d'implication des habitants et des acteurs locaux n'est pas jugé très efficace par les acteurs, élus et socioprofessionnels : respectivement 46 et 28% d'opinions positives (65 et 52% pour les élus).
- Pour 40% d'entre eux, l'action du Parc en matière d'implication des habitants et acteurs locaux n'a pas eu d'effet.

Enfin, mais ceci semble logique dans la mesure où cette opération, prévue dans la Charte, n'a pas été entreprise, l'efficacité du Parc à créer une garde verte intercommunale recueille 18% d'avis favorable.

5.1.5 La notoriété et le sentiment d'appartenance au Parc

En fin de questionnaire « habitants », une question portait sur l'influence de l'action du Parc avait sur l'image du territoire de la haute vallée de Chevreuse. Les résultats sont pour cette question excellents : pour 83%, un changement positif a eu lieu. Pour 97% d'entre eux l'action du Parc a permis d'améliorer la notoriété de la haute vallée de Chevreuse.

Vers un élargissement significatif du périmètre du Parc...

Les informations recueillies et analyses produites qui sont présentées précédemment, se concentrent, comme c'était l'objet de la mission, sur le bilan de la mise en œuvre de sa Charte de 1999 par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse sur la période 1999-2006.

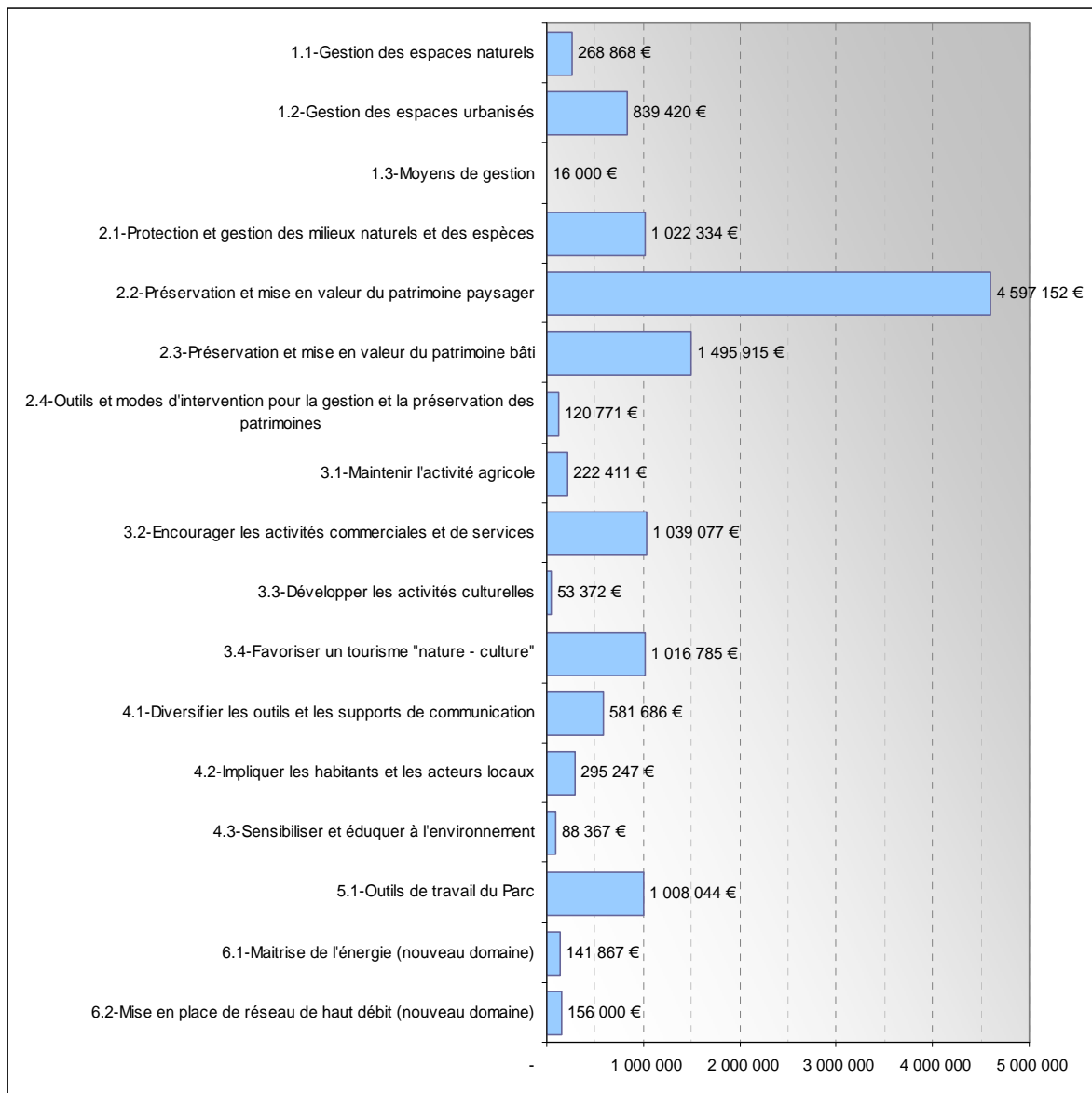
Selon toute vraisemblance, et au vu de la délibération relative à la mise en révision de la Charte du Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse (délibération n°CR 62-07 A du 27 Juin 2007), définissant un périmètre d'étude composé de 77 communes (60 situées dans le département des Yvelines et 17 situées dans le département de l'Essonne – voir carte en annexe), le futur périmètre du Parc devrait être fortement élargit.

Les analyses, conclusions et recommandations réalisées dans ce document sont valables dans la situation actuelle du Parc, il conviendra donc de les ajuster en fonction de l'extension du périmètre qui sera entérinée en définitive par le Conseil Régional.

6 Annexes

6.1 Répartition des actions par objectifs stratégiques en nombre et en montants prévisionnels

Objectifs stratégiques	Montants prévisionnels (€)	Nombre d'actions
1.1-Gestion des espaces naturels	268 868	12
1.2-Gestion des espaces urbanisés	839 420	8
1.3-Moyens de gestion	16 000	1
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	1 022 334	31
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	4 597 152	89
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	1 495 915	84
2.4-Outils et modes d'intervention pour la gestion et la préservation des patrimoines	120 771	4
3.1-Maintenir l'activité agricole	222 411	27
3.2-Encourager les activités commerciales et de services	1 039 077	10
3.3-Développer les activités culturelles	53 372	3
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	1 016 785	39
4.1-Diversifier les outils et les supports de communication	581 686	14
4.2-Impliquer les habitants et les acteurs locaux	295 247	6
4.3-Sensibiliser et éduquer à l'environnement	88 367	3
5.1-Outils de travail du Parc	1 008 044	26
6.1-Maitrise de l'énergie (nouveau domaine)	141 867	16
6.2-Mise en place de réseau de haut débit (nouveau domaine)	156 000	3
Total	12 963 313	373



6.2 Liste des opérations prises en considération dans les traitements effectués dans la partie concernant la réalisation des actions

Nota : dans le cadre de l'utilisation de ces informations pour la réalisation de traitements et d'analyses, certaines opérations ont été ventilées dans plusieurs objectifs stratégiques, elles apparaissent donc à plusieurs endroits. Les montants représentés par ces opérations sont cependant pondérés (50% pour une opération apparaissant à deux endroits par exemple).

Objectif stratégique	Intitulé de l'opération	Année	Montants programmés
1.1-Gestion des espaces naturels	Etude pré-opérationnelle de la liaison douce Mesnil-Saint-Denis / Chevreuse	2006	37554
1.1-Gestion des espaces naturels	Aménagement d'une promenade	2000	7622,5
1.1-Gestion des espaces naturels	Acquisition foncière pour la création d'un cheminement	2001	1797
1.1-Gestion des espaces naturels	Création d'un cheminement reliant les CR 6 et CR 15 - 1ère phase	2001	3660
1.1-Gestion des espaces naturels	Acquisition foncière pour la création d'un chemin piétonnier	2002	1318
1.1-Gestion des espaces naturels	Réalisation d'un chemin piéton	2004	30000
1.1-Gestion des espaces naturels	Acquisition foncière pour la création d'une liaison douce	2004	6260
1.1-Gestion des espaces naturels	Création d'un sentier sportif	2004	8360
1.1-Gestion des espaces naturels	Création d'un cheminement reliant les CR 6 et CR 15 - 2ème phase	2004	7100
1.1-Gestion des espaces naturels	Aide à la restauration de la prairie de la Poufille - 1ère phase	2001	7047
1.1-Gestion des espaces naturels	Acquisition d'un système de contention mobile pour cheptel du PNR	2001	1905,5
1.1-Gestion des espaces naturels	Aide à la restauration de la prairie de la Poufille - 2ème phase	2001	10643,5
1.1-Gestion des espaces naturels	Travaux de réouverture de milieux	2004	10900
1.1-Gestion des espaces naturels	Restauration et aménagement du prés de la Glacière	2002	26700
1.1-Gestion des espaces naturels	Prolongement de l'autoroute A12 : Préparation au débat public	2005	36000
1.1-Gestion des espaces naturels	Prolongement de l'autoroute A12 : Préparation au débat public	2005	36000
1.1-Gestion des espaces naturels	Prolongement de l'autoroute A12 : Préparation au débat public	2005	36000
1.2-Gestion des espaces urbanisés	Édition d'un cahier de recommandations architecturales	2001	7622,5
1.2-Gestion des espaces urbanisés	Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - étude pré-opérationnelle	2000	18385,5
1.2-Gestion des espaces urbanisés	Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - phase opérationnelle : 1ère année (2002)	2001	32213,5
1.2-Gestion des espaces urbanisés	Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - phase opérationnelle : 2ème année (2003)	2002	50950
1.2-Gestion des espaces urbanisés	Aide à l'acquisition foncière en cœur de bourg	2003	381123
1.2-Gestion des espaces urbanisés	Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - phase opérationnelle : 3ème année (2004)	2003	45230
1.2-Gestion des espaces urbanisés	Recensement et analyse du parc de logements locatifs du PNR	2003	5420
1.2-Gestion des espaces urbanisés	Guide méthodologique et expérimentation pour la mise en oeuvre d'opérations d'urbanisme endogène	2004	98000

1.2-Gestion des espaces urbanisés	Etude du marché foncier urbain et identification des secteurs stratégiques d'intervention	2004	31000
1.2-Gestion des espaces urbanisés	Etude du marché foncier urbain et identification des secteurs stratégiques d'intervention	2004	31000
1.2-Gestion des espaces urbanisés	Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - phase opérationnelle : 4ème année (2005) Prolongation	2004	57675
1.2-Gestion des espaces urbanisés	Aide à l'acquisition foncière en cœur de bourg	2005	80800
1.3-Moyens de gestion	Cahier de recommandations pour l'introduction de dispositions réglementaires dans les PLU	2004	16000
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Restauration des berges de rivières et de sentiers après la tempête	2000	170064,5
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Restauration du bras principal de l'Yvette	2005	17940
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Stabilisation des berges de l'Yvette au moulin des Roches	2005	40664
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Mise en sécurité de l'ouvrage hydraulique au prés de la Haute Beauce - Yvette	2005	14352
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Restauration des berges sur bief du moulin d'Aulne	2005	4784
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Restauration des berges des rouillons de Cernay	2005	35880
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Aménagement des rouillons de Senlisse	2005	15548
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Restauration du cours d'eau amont de la Misère	2005	11960
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Equipements pour l'animation des contrats de bassin et la surveillance des rivières	2004	41501
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Restauration de la vanne du lavoir du Chemin sous la Ville	2000	730
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Restauration de la vanne du lavoir du Chemin sous la Ville	2000	730
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Réalisation de panneaux d'information et d'interprétation du site de l'étang des Noës	2001	2236
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Réalisation de panneaux d'information et d'interprétation du site de l'étang des Noës	2001	2236
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Aménagement de la prairie du Hêtre pourpre	2001	7166
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Acquisition d'un système de contention mobile pour cheptel du PNR	2001	1905,5
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Aménagement et mise en sécurité de la prairie de la Gravelle	2001	8205
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Electrification des clôtures de la prairie du Hêtre pourpre	2001	2896
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Etude complémentaire au Schéma Directeur d'assainissement pour l'élaboration du plan de zonage des eaux pluviales de Lévis-Saint-Nom	2001	5870
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Electrification et renforcement des clôtures aux prés de la Glacière	2003	6500
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Aménagement d'un parc de contention pour bovins aux prés de la Glacière	2004	4250
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Mise en valeur et protection d'un milieu naturel en entrée de bourg	2004	5350
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Installation de clôtures de protection à la RNV du Domaine d'Ors	2005	2340
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Entretien écologique d'une mare de bourg	2005	1300
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Aménagement de la prairie du Moulin d'Ors pour pâturage extensif	2006	15000

2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Aménagements complémentaires de la prairie de la Gravelle	2006	5826
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Restauration de l'ancien pré-verger des Cocagnes - 1ère phase	2006	16098
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Restauration de l'ancien pré-verger des Cocagnes - 2ème phase	2007	14600
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Travaux de relevés topographiques sur le bief du Moulin d'Ors	2002	7500
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Elaboration des dossiers de consultation des entreprises pour les opérations de travaux "Rivières et Zones humides" du Contrat de Bassin	2004	4000
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Mise au point d'outils d'investigation pour la restauration des lits de rivières	2007	12400
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Programme de préservation et de valorisation des zones humides - 1ère année	1999	136975
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Conservation et promotion des variétés fruitières	2000	7287
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Restauration des zones humides - réalisation de plans topographiques et hydro-géologiques avant travaux	2000	44210
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Restauration et aménagement du prés de la Glacière	2002	26700
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Restauration et aménagement écologique de la mare du Mesnil-Sevin	2002	33540
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Etude du fonctionnement hydrologique de la Vallée du Rhodon	2003	63800
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Exposition et communication sur le thème de l'eau - année 2003 - 2004	2003	38400
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Etude opérationnelle de la gestion hydrologique du bassin versant de l'Yvette amont - phase 2	2003	215300
2.1-Protection et gestion des milieux naturels et des espèces	Outils de sensibilisation et de mobilisation Patrimoine / Culture	2005	3290
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration des abords du pont du ruisseau Gironde	2005	4784
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration du lavoir de Longvilliers	1999	12485,5
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration d'un pont	2000	2958
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2001	24094
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2001	12598
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration d'un pont du Château-Mairie - 2ème phase	2001	4268,5
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration d'un pont	2001	4223
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2002	9190
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration d'un pont	2002	5395
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2002	8504
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2003	15539
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration d'un pont	2003	1905
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2003	18480
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration de trois ponts et ponceaux le long de la Gloriette	2004	8478,5
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration et mise en valeur promenade Petits Ponts	2004	12815
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2004	30295
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration du site de la Source aux Fées - 2ème phase : restauration du lavoir	2004	5779
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration du lavoir de Talou	2004	9076

2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration d'un lavoir : création de 2 nouvelles portes	2004	1820
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2004	2922
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration d'un ponceau	2005	9750
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration d'un pont	2005	2185
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration du site de la Source aux Fées - 3ème phase : restauration bassin, source	2005	2260,5
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration de la fontaine Saint Symphorien - 2ème phase	2006	3555
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration de la fontaine Saint-Paul	2006	2500
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration et mise en valeur promenade Petits Ponts : Création de deux garde-corps	2006	2030
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Remplacement d'un pont en bois	2006	2470
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration et mise en valeur promenade Petits Ponts : Restauration d'un lavoir	2006	8026
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Aide à la plantation de pommiers à cidre et restauration d'alignement	1999	488
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Etude de faisabilité d'une Charte signalétique patrimoine et paysage du PNR	1999	7622,5
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Aide à la plantation de pré-verger	2000	381
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Aide à la plantation d'arbres fruitiers	2000	4574
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration de la mare communale du Mandard - 1ère phase	2000	7089
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration de la mare communale du Mandard - 1ère phase	2000	7089
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Aide à la plantation d'arbres fruitiers et de haies	2000	2500
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Aide à la plantation de haies vives sur la prairie de la Poufille	2001	319
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Aménagements paysagers	2001	10700
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Aménagements paysagers	2001	10700
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration de la mare Charron	2001	6021,5
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration de la mare Charron	2001	6021,5
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Aide à la création d'un alignement d'arbres	2001	4500
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Aide à la plantation d'arbres fruitiers et de haies	2002	663
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration de la mare communale du Mandard - 2ème phase	2002	1810
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration de la mare communale du Mandard - 2ème phase	2002	1810
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Aide à la plantation d'arbres exceptionnels	2002	560
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Aide à la plantation d'arbres exceptionnels	2002	3414
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Aide à la plantation d'arbres exceptionnels : achat érables à sucre	2002	814
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Aide à la plantation d'un alignement d'arbres	2002	1900
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Aménagements paysagers du cimetière de Saint-Lambert-des-Bois	2002	751
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Aménagements paysagers du cimetière de Saint-Lambert-des-Bois	2002	751
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Aide à la plantation d'arbres	2002	1230
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Aide à la restauration d'alignements d'arbres	2002	5120
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Aménagements paysagers des abords d'une maison communale	2003	5266

2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Aménagements paysagers des abords d'une maison communale	2003	5266
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Mise en valeur et protection d'un milieu naturel en entrée de bourg	2004	5350
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration de la mare de la Rivière anglaise	2004	2500
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration de la mare de la Rivière anglaise	2004	2500
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Aide à la plantation d'arbres fruitiers	2005	1320
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Mise en valeur paysagère du site d'Ors	2005	2153,333333
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Mise en valeur paysagère du site d'Ors	2005	2153,333333
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Mise en valeur paysagère du site d'Ors	2005	2153,333333
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Entretien écologique d'une mare de bourg	2005	1300
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Création d'un pré-verger	2006	4350
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Aménagement paysager de l'aire de stationnement des Peintres paysagistes	2006	6327
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Aménagement paysager de l'aire de stationnement des Peintres paysagistes	2006	6327
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	1999	97413
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	1999	101190
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	1999	119108
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	1999	24214
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	1999	89096
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	1999	65356
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Acquisition d'un linéaire de berges	1999	2776
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration d'arbres	1999	33158
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	2000 regards sur le paysage	1999	43997
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration et réhabilitation du lavoir de la Bâte	2000	17397
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration de ponts et ponceaux	2000	24520,5
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Exploitation de l'observatoire photographique du paysage	2000	12223
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Conservation et promotion des variétés fruitières	2000	7287
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2000	65987
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2000	19937
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2000	275775
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2000	143851
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2000	94639
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2001	165692
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration d'un mur, douves du Château-mairie	2001	31328
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2001	145538
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2001	95599
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2001	56302
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2001	54131
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Opérations Arbres, Parcs et Jardins - Exposition et matériel d'animation	2001	11400
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2002	164482

2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2002	159506
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2002	69718
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Aménagement paysager de l'entrée Ouest de Girouard	2002	70012
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2002	141978
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2002	113330
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2002	79174
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2002	34440
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2002	139418
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2003	53652
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2003	107538
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2003	113770
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2003	24290
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration d'un pont-galerie	2003	38250
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration des douves du château-mairie - 2ème phase	2003	32750
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2003	70812
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2003	20005
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2003	93558
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration des douves du château de Bonnelles	2004	14905
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2004	136064
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2004	171926
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2004	178276
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2004	113423
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2004	45666
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration d'un mur, douves du Château-mairie - 3ème phase	2004	31964
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Enfouissement des réseaux	2005	195350
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Restauration de la fontaine Saint Symphorien - 1ère phase	2005	13400
2.2-Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager	Observatoire photographique du Paysage - reconduction et diffusion des résultats	2006	9400
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration des abords du pont du ruisseau Gironde	2005	4784
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Equipement en abribus	1999	7241
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Equipement en abribus	1999	18175
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Equipement en abribus	2000	22866
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Equipement en abribus	2001	7622
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Equipement en abribus	2001	6404
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Equipement en abribus	2002	9992
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Mise en œuvre d'un plan signalétique	2002	12868
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Equipement en abribus	2004	10548
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Equipement en Relais Information Service : réalisation cartographie RIS	2003	3966,666667
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Modification du dispositif de microsignalétique	2003	7000

2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Mise en œuvre d'un plan signalétique	2003	6330
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Equipement en abribus	2004	7890
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Equipement en Relais Information Service : achat mobilier RIS	2004	7500
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Equipement en abribus	2004	7250
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Mise en œuvre d'un plan signalétique	2004	21410
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Equipement en abribus	2005	8960
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Equipement en abribus	2005	20803
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Equipement en Relais Information Service : cartographie, mobilier, pose	2006	1031,333333
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Mise en place d'un plan signalétique	2006	6144
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration du lavoir de Longvilliers	1999	12485,5
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration de l'église de Saint-Lambert-des-Bois	2000	3646
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un pont	2000	2958
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration de deux statues de l'église de Saint-Lambert-des-Bois	2001	4140
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration de murs en maçonnerie traditionnelle	2001	13478
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un pont du Château-Mairie - 2ème phase	2001	4268,5
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un pont	2001	4223
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration du mur de contrescarpe du Château de la Madeleine - 3ème phase	2002	15272
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un pont	2002	5395
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un mur de soutènement	2003	29052
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un pont	2003	1905
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Edification d'un mur de clôture en meulière	2003	25870
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration de l'oratoire de l'ancienne propriété Jeanne Henry	2003	10857
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration du monument à Pelouse	2003	9880
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Habillage de transformateur électrique	2003	7900
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Habillage de transformateur électrique	2003	4470
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un mur en maçonnerie traditionnelle	2003	20848
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un mur en maçonnerie traditionnelle	2003	9696
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Habillage de transformateur électrique	2004	4250
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration de l'escalier et du muret du porche de l'église Saint-Vincent	2004	15050
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Edification d'un mur de clôture en meulière	2004	31680
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un mur en maçonnerie traditionnelle	2004	6140
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un mur en maçonnerie traditionnelle	2004	12880
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration de trois ponts et ponceaux le long de la Gloriette	2004	8478,5
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration et mise en valeur promenade Petits Ponts	2004	12815
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration du site de la Source aux Fées - 2ème phase : restauration du lavoir	2004	5779
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un mur en maçonnerie traditionnelle	2004	8068

2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un mur en maçonnerie traditionnelle	2004	21214
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration du lavoir de Talou	2004	9076
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un lavoir : création de 2 nouvelles portes	2004	1820
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un mur en maçonnerie traditionnelle	2004	12960
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un mur en maçonnerie traditionnelle	2004	6552
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un mur en maçonnerie traditionnelle	2004	3506
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration et mise en valeur du Monument aux Morts d'Auffargis	2005	4449
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un mur en maçonnerie traditionnelle	2005	15890
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un ponceau	2005	9750
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un pont	2005	2185
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un mur en maçonnerie traditionnelle	2005	6064
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration du site de la Source aux Fées - 3ème phase : restauration bassin, source	2005	2260,5
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration Calvaire des Pucelles - 1ère phase	2005	6202
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un mur en maçonnerie traditionnelle	2005	8360
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration du calvaire de la chapelle Saint-Gilles	2005	12998
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Ravalement d'une maison remarquable	2006	10650
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration de façades	2006	25000
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration de la fontaine Saint Symphorien - 2ème phase	2006	3555
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration de la fontaine Saint-Paul	2006	2500
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration de façades	2006	21480
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration du mur du cimetière	2006	12454
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un mur en maçonnerie traditionnelle	2006	12358
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un mur en maçonnerie traditionnelle	2006	2550
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un mur en maçonnerie traditionnelle	2006	14386
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un mur en maçonnerie traditionnelle	2006	24366
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration et mise en valeur promenade Petits Ponts : Création de deux garde-corps	2006	2030
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Remplacement d'un pont en bois	2006	2470
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration Calvaire des Pucelles - 2ème phase	2006	3189
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration et mise en valeur promenade Petits Ponts : Restauration d'un lavoir	2006	8026
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration de façades	2006	31947
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un mur en maçonnerie traditionnelle	2004	16250
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Édition d'un cahier de recommandations architecturales	2001	7622,5
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Aide à la réalisation d'un hangar agricole à ossature bois	2001	15245
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Aide à la réalisation de bardages bois sur trois bâtiments	2003	11640
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Aide à la réalisation d'une extension d'un hangar agricole	2004	11180

2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Edification d'un mur et plantation d'arbres	2005	2690
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration de façades - Bâtiment d'intérêt patrimonial	2006	38700
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration du mur de contrescarpe du Château de la Madeleine - dernière phase	1999	39030
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Aide à la réalisation d'un bardage bois	1999	3374
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - étude pré-opérationnelle	2000	18385,5
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration et réhabilitation du lavoir de la Bâte	2000	17397
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration de ponts et ponceaux	2000	24520,5
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Couleurs et enduits des façades en Haute Vallée de Chevreuse	2000	21423,5
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Couleurs et enduits des façades en Haute Vallée de Chevreuse	2000	21423,5
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	La Vallée de Chevreuse, décor de cinéma	2000	20961,5
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - phase opérationnelle : 1ère année (2002)	2001	32213,5
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un mur, douves du Château-mairie	2001	31328
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - phase opérationnelle : 2ème année (2003)	2002	50950
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un pont-galerie	2003	38250
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration des douves du château-mairie - 2ème phase	2003	32750
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - phase opérationnelle : 3ème année (2004)	2003	45230
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Cahier de recommandations pour l'introduction de dispositions réglementaires dans les PLU	2004	16000
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration des douves du château de Bonnelles	2004	14905
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - phase opérationnelle : 4ème année (2005) Prolongation	2004	57675
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un mur, douves du Château-mairie - 3ème phase	2004	31964
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration d'un mur du Château-mairie	2004	40950
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Edification d'un mur de clôture en meulière	2005	29939
2.3-Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	Restauration de la fontaine Saint Symphorien - 1ère phase	2005	13400
2.4-Outils et modes d'intervention pour la gestion et la préservation des patrimoines	Réévaluation du patrimoine faune flore du PNR par rapport à l'état de 1996	2005	86000
3.1-Maintenir l'activité agricole	Aide à l'acquisition d'un matériel de semis sans labour	1999	32979
3.1-Maintenir l'activité agricole	Aide à la plantation de pommiers à cidre et restauration d'alignement	1999	488
3.1-Maintenir l'activité agricole	Aide à la plantation de pré-verger	2000	381
3.1-Maintenir l'activité agricole	Réalisation de clôtures agricoles	2000	6449
3.1-Maintenir l'activité agricole	Réalisation de clôtures agricoles	2001	6708
3.1-Maintenir l'activité agricole	Aide à la restauration de la prairie de la Poufille - 1ère phase	2001	7047

3.1-Maintenir l'activité agricole	Aide à la plantation d'arbres fruitiers et de haies	2000	2500
3.1-Maintenir l'activité agricole	Réalisation de clôtures agricoles	2001	1082
3.1-Maintenir l'activité agricole	Aide à la restauration de la prairie de la Poufille - 2ème phase	2001	10643,5
3.1-Maintenir l'activité agricole	Aide à la plantation de haies vives sur la prairie de la Poufille	2001	319
3.1-Maintenir l'activité agricole	Réalisation de clôtures agricoles	2002	15557
3.1-Maintenir l'activité agricole	Aide à la plantation d'arbres fruitiers et de haies	2002	663
3.1-Maintenir l'activité agricole	Aide à l'acquisition d'un épandeur à compost	2003	26131
3.1-Maintenir l'activité agricole	Réalisation de clôtures pour parcs d'élevage d'escargots	2003	2210
3.1-Maintenir l'activité agricole	Réalisation de clôtures pour parcs d'élevage d'escargots	2003	2210
3.1-Maintenir l'activité agricole	Réalisation de clôtures agricoles	2004	7504
3.1-Maintenir l'activité agricole	Réalisation de clôtures agricoles	2004	5010
3.1-Maintenir l'activité agricole	Création d'une mare-abreuvoir sur une prairie de pâture	2004	2500
3.1-Maintenir l'activité agricole	Restauration d'un pré-verger à la ferme des Charmes - 1ère phase	2004	488
3.1-Maintenir l'activité agricole	Aide à la réalisation d'une plate-forme de stockage de compost végétal	2004	1462
3.1-Maintenir l'activité agricole	Réalisation de clôtures agricoles	2004	4757
3.1-Maintenir l'activité agricole	Restauration d'un pré-verger à la ferme des Charmes - 2ème phase	2004	462
3.1-Maintenir l'activité agricole	Aide à l'acquisition d'un épandeur à compost	2005	33000
3.1-Maintenir l'activité agricole	Réalisation de clôtures agricoles	2005	3992
3.1-Maintenir l'activité agricole	Création d'une mare pour la collecte des eaux de drainage	2005	4500
3.1-Maintenir l'activité agricole	Réalisation de clôtures agricoles	2005	8814
3.1-Maintenir l'activité agricole	Réalisation de clôtures agricoles	2005	8960
3.1-Maintenir l'activité agricole	Restauration d'un pré-verger à la ferme des Charmes - 3ème phase	2005	294
3.1-Maintenir l'activité agricole	Création d'un pré-verger	2006	4350
3.1-Maintenir l'activité agricole	Réalisation de clôtures agricoles	2006	2350
3.1-Maintenir l'activité agricole	Aide à l'acquisition d'une presse à huile végétale brute	2006	1500
3.1-Maintenir l'activité agricole	Aide à l'acquisition d'une presse à huile végétale brute	2006	1500
3.1-Maintenir l'activité agricole	Aide à l'acquisition d'un épandeur à fumier	2006	15600
3.2-Encourager les activités commerciales et de services	Equipelement en Relais Information Service : réalisation cartographie RIS	2003	3966,666667
3.2-Encourager les activités commerciales et de services	Modification du dispositif de microsignalétique	2003	7000
3.2-Encourager les activités commerciales et de services	Equipelement en Relais Information Service : achat mobilier RIS	2004	7500
3.2-Encourager les activités commerciales et de services	Equipelement en Relais Information Service : cartographie, mobilier, pose	2006	1031,333333
3.2-Encourager les activités commerciales et de services	Etude-diagnostic de faisabilité d'un hôtel d'entreprises dans les bâtiments de l'ancienne gendarmerie de Chevreuse	2002	17342
3.2-Encourager les activités commerciales et de services	Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC) - Phase 2	1999	460244
3.2-Encourager les activités commerciales et de services	Opération de modernisation des cafés-hotels-restaurants - Phase 1 - Année 2000	1999	47831
3.2-Encourager les activités commerciales et de services	Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC) - Phase 3	2001	110862
3.2-Encourager les activités commerciales et de services	Actions de sensibilisation des acteurs économiques à l'environnement	2001	11500

3.2-Encourager les activités commerciales et de services	Programme "Aides aux entreprises"	2005	120000
3.2-Encourager les activités commerciales et de services	Moyens d'actions et d'accompagnement du développement économique	2005	48000
3.2-Encourager les activités commerciales et de services	Programme "Aide au développement économique"	2006	180000
3.2-Encourager les activités commerciales et de services	Actions de sensibilisation des acteurs économiques à l'environnement : "Eco Trophées" et Marque Parc	2006	23800
3.3-Développer les activités culturelles	Etude préalable à la réalisation d'une structure muséographique au Moulin d'Ors	1999	17282
3.3-Développer les activités culturelles	Outils de sensibilisation et de mobilisation Patrimoine / Culture	2005	3290
3.3-Développer les activités culturelles	Valorisation des patrimoines et actions culturelles	2006	32800
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Mobilier rural - Phase 2 - Prototype et "Petit Journal"	2000	24085
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Restauration des berges de rivières et de sentiers après la tempête	2000	170064,5
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Restauration d'un sentier des Maréchaux	2001	20057
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Equipement signalétique des chemins - 1ère phase de rééquipement des chemins en mobilier	2001	130364
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Equipement du Parc en borne-fontaines (acquisition)	1999	13126
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Equipement des communes du parc en barrières de chemins (acquisition)	2002	10120
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Equipement des communes du parc en barrières de chemins (acquisition)	2004	7300
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Signalétique Patrimoine	2006	3710
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Aménagement d'une promenade	2000	7622,5
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Restauration de chemins ruraux	2000	22867
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Equipement de deux circuits de randonnée en mobilier rural	2001	14245
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Création d'un cheminement reliant les CR 6 et CR 15 - 1ère phase	2001	3660
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Restauration de chemins ruraux	2002	10228
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Restauration de chemins ruraux	2002	11148
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Collection de dépliants "Sentiers et Patrimoine"	2002	12000
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Restauration de chemins ruraux	2002	4865
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Réouverture du CR 9 - 1ère tranche	2003	18600
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Restauration de sentes rurales	2003	21600
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Restauration de sentes rurales	2003	10220
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Restauration et mise en sécurité du sentier d'interprétation de Maincourt	2004	7320
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Restauration de chemins ruraux	2004	4120
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Création d'un cheminement reliant les CR 6 et CR 15 - 2ème phase	2004	7100
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Restauration de sentes rurales	2004	11020
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Restauration de sentes rurales	2005	3142
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Restauration de chemins ruraux	2005	6020
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Restauration de chemins ruraux	2006	4288
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Etude de faisabilité d'une Charte signalétique patrimoine et paysage du PNR	1999	7622,5

3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Conception d'un sentier de découverte et d'interprétation sur la RNV des Etangs de Bonnelles	2002	8742
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Aménagements pour l'accueil du public - RNV Ors - 1ère phase : Pose de clôtures	2002	2303
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Etude de faisabilité financière et juridique d'une maison du vélo et tourisme	2003	36900
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Restauration du chemin du Fond de Bellepanne	1999	9345
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Développement de l'offre touristique dans le PNR	1999	14708
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Opération de modernisation des cafés-hotels-restaurants - Phase 1 - Année 2000	1999	47831
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Développement de l'offre touristique dans le PNR	2000	16769
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Réalisation du site Internet du PNR	2000	8384,5
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Edition de guides et de dépliants touristiques - exercice 2003	2002	22000
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Co-édition d'un guide des plus belles balades en Vallée de Chevreuse (Dakota)	2003	18000
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Outils de promotion touristique du territoire	2003	46600
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Restauration de chemins ruraux	2004	29588
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Promotion touristique du territoire	2004	46500
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Restauration d'une sente rurale n°18	2005	42500
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Promotion touristique du territoire	2005	48500
3.4-Favoriser un tourisme "nature - culture"	Promotion touristique du territoire	2006	51600
4.1-Diversifier les outils et les supports de communication	Equipement du Parc en panneaux d'entrée d'agglomération et d'entrée du PNR (acquisition)	1999	10671
4.1-Diversifier les outils et les supports de communication	Equipement du Parc en panneaux d'entrée d'agglomération et d'entrée du PNR (acquisition)	2002	10000
4.1-Diversifier les outils et les supports de communication	Equipement en Relais Information Service : réalisation cartographie RIS	2003	3966,666667
4.1-Diversifier les outils et les supports de communication	Equipement en Relais Information Service : achat mobilier RIS	2004	7500
4.1-Diversifier les outils et les supports de communication	Equipement en Relais Information Service : cartographie, mobilier, pose	2006	1031,333333
4.1-Diversifier les outils et les supports de communication	Montage de diapositives de présentation du Parc	1999	15809
4.1-Diversifier les outils et les supports de communication	Conception et édition du Journal du Parc - Trois numéros	1999	45186
4.1-Diversifier les outils et les supports de communication	Programme d'édition du PNR - exercice 2000	2000	39789
4.1-Diversifier les outils et les supports de communication	Programme de sensibilisation et d'édition - exercice 2001	2001	42533
4.1-Diversifier les outils et les supports de communication	Création de supports de communication durable pour les partenaires du Parc	2001	17600
4.1-Diversifier les outils et les supports de communication	Actualisation et réédition du guide touristique	2001	27300
4.1-Diversifier les outils et les supports de communication	Edition de l'Echo de Parc et des supports d'information institutionnels	2002	60500
4.1-Diversifier les outils et les supports de communication	Edition de guides et de dépliants touristiques - exercice 2003	2002	22000
4.1-Diversifier les outils et les supports de communication	Edition de l'Echo de Parc et des supports d'information institutionnels	2003	59400
4.1-Diversifier les outils et les supports de communication	Edition de l'Echo de Parc et des supports d'information institutionnels	2004	62800
4.1-Diversifier les outils et les supports de communication	Edition de l'Echo de Parc et des supports d'information institutionnels	2005	61500

4.1-Diversifier les outils et les supports de communication	Edition de l'Echo de Parc et des supports d'information institutionnels	2006	62500
4.1-Diversifier les outils et les supports de communication	Programme d'édition du PNR	2006	31600
4.2-Impliquer les habitants et les acteurs locaux	Aménagements pour l'accueil du public - RNV Ors - 1ère phase : Pose de clôtures	2002	2303
4.2-Impliquer les habitants et les acteurs locaux	Evaluation des rapports entre le PNR et les agriculteurs - bilan et perspectives	2006	2460
4.2-Impliquer les habitants et les acteurs locaux	Programme d'édition du PNR - exercice 2000	2000	39789
4.2-Impliquer les habitants et les acteurs locaux	La Vallée de Chevreuse, décor de cinéma	2000	20961,5
4.2-Impliquer les habitants et les acteurs locaux	Programme de sensibilisation et d'édition - exercice 2001	2001	42533
4.2-Impliquer les habitants et les acteurs locaux	Réalisation et édition de supports de communication institutionnelle - exercice 2002	2001	65200
4.2-Impliquer les habitants et les acteurs locaux	20 ans du Parc	2004	90400
4.2-Impliquer les habitants et les acteurs locaux	Programme d'édition du PNR	2006	31600
4.3-Sensibiliser et éduquer à l'environnement	Réalisation de panneaux d'information et d'interprétation du site de l'étang des Noës	2001	2236
4.3-Sensibiliser et éduquer à l'environnement	Etude préalable pour le montage d'outils d'éducation à l'environnement	1999	10671
4.3-Sensibiliser et éduquer à l'environnement	Projet d'éducation dans le PNR "Raconte-moi le Parc"	1999	59760
4.3-Sensibiliser et éduquer à l'environnement	Création et acquisition d'outils pédagogiques	2004	15700
5.1-Outils de travail du Parc	Travaux de mise en sécurité, d'adaptation et de rénovation au CIN des Hauts-Besnières et au gîte d'étape de la Maison de Fer	1999	40999
5.1-Outils de travail du Parc	Equipement technique et mobilier pour l'installation du moulin d'Ors (hors muséographie)	1999	116563
5.1-Outils de travail du Parc	Equipement du Parc en véhicules de service	2000	22871
5.1-Outils de travail du Parc	Travaux de mise en sécurité, d'adaptation et de rénovation au CIN des Hauts-Besnières et au gîte d'étape de la Maison de Fer	2000	35554
5.1-Outils de travail du Parc	Equipement du Parc en matériel - Maison du Parc et Centre d'Initiation Nature	2001	24638
5.1-Outils de travail du Parc	Acquisition d'un véhicule utilitaire et d'une débroussailleuse	2001	28525
5.1-Outils de travail du Parc	Travaux de remise à niveau de la Maison du Parc	2002	46835
5.1-Outils de travail du Parc	Travaux de mise en sécurité, d'adaptation et de rénovation au CIN des Hauts-Besnières et au gîte d'étape de la Maison de Fer	2002	35222
5.1-Outils de travail du Parc	Restauration des installations électriques de la Maison du Parc pour une maîtrise de l'énergie	2002	18263
5.1-Outils de travail du Parc	Restauration du jardin pédagogique du CIN	2002	22844
5.1-Outils de travail du Parc	Equipement du Parc en matériel - Maison du Parc	2002	40066
5.1-Outils de travail du Parc	Equipements informatiques du Parc	2003	19351
5.1-Outils de travail du Parc	Equipement du Parc en matériel	2004	23466
5.1-Outils de travail du Parc	Equipement du Parc en véhicules de service et engins motorisés	2005	37196
5.1-Outils de travail du Parc	Equipements du Centre d'Initiation Nature	2005	12080

5.1-Outils de travail du Parc	Travaux de mise en sécurité, d'adaptation et de rénovation au CIN des Hauts-Besnières	2006	26432
5.1-Outils de travail du Parc	Equipements informatiques et techniques du Parc	2006	17557
5.1-Outils de travail du Parc	Equipement du Parc en véhicules de service	2006	34804
5.1-Outils de travail du Parc	Mise à niveau des équipements de téléphonie et de bureautique du Parc	2006	53270
5.1-Outils de travail du Parc	Restauration du jardin de la Maison de Fer et aménagements paysagers d'Ors	2001	16923
5.1-Outils de travail du Parc	Mission d'archivage	2003	3000
5.1-Outils de travail du Parc	Etudes spécifiques pour la structure du Parc	2005	6000
5.1-Outils de travail du Parc	Réalisation du site Internet du PNR	2000	8384,5
5.1-Outils de travail du Parc	Archivage photographique (Mission et équipement)	2003	11800
5.1-Outils de travail du Parc	Mission d'ingénierie pour le développement du SIG	2004	161900
5.1-Outils de travail du Parc	Appui technique pour la révision de la Charte du Parc	2005	143500
6.1-Maitrise de l'énergie (nouveau domaine)	Etude pré-opérationnelle Energie et Haute Qualité Environnementale	2003	2730
6.1-Maitrise de l'énergie (nouveau domaine)	Etude pré-opérationnelle pour la création d'une filière bois-énergie	2006	11400
6.1-Maitrise de l'énergie (nouveau domaine)	Conseil d'orientation énergétique pour bâtiments communaux	2004	8581
6.1-Maitrise de l'énergie (nouveau domaine)	Développement du solaire thermique	2005	6750
6.1-Maitrise de l'énergie (nouveau domaine)	Développement du solaire thermique	2005	4580
6.1-Maitrise de l'énergie (nouveau domaine)	Développement du solaire thermique	2006	4690
6.1-Maitrise de l'énergie (nouveau domaine)	Développement du solaire thermique	2006	6133
6.1-Maitrise de l'énergie (nouveau domaine)	Développement du solaire thermique	2006	3384
6.1-Maitrise de l'énergie (nouveau domaine)	Développement du solaire thermique	2006	4230
6.1-Maitrise de l'énergie (nouveau domaine)	Développement du solaire thermique	2006	4910
6.1-Maitrise de l'énergie (nouveau domaine)	Développement du solaire thermique	2006	4910
6.1-Maitrise de l'énergie (nouveau domaine)	Développement du solaire thermique	2006	5955
6.1-Maitrise de l'énergie (nouveau domaine)	Développement du solaire thermique	2006	7800
6.1-Maitrise de l'énergie (nouveau domaine)	Illumination du Château de la Madeleine	1999	29114
6.1-Maitrise de l'énergie (nouveau domaine)	Opération de communication "Habitat et Qualité Environnementale"	2003	25200
6.1-Maitrise de l'énergie (nouveau domaine)	Forum Eco-Habitat	2006	11500
6.2-Mise en place de réseau de haut débit (nouveau domaine)	Etude de déploiement du haut-débit informatique dans le PNR	2004	84000
6.2-Mise en place de réseau de haut débit (nouveau domaine)	Etude de déploiement du haut-débit informatique dans le PNR	2005	50000
6.2-Mise en place de réseau de haut débit (nouveau domaine)	Montage de dossiers d'investissements et accompagnement des communes pour l'équipement haut-débit	2006	22000

